



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Fonction publique :  
prenez la parole**

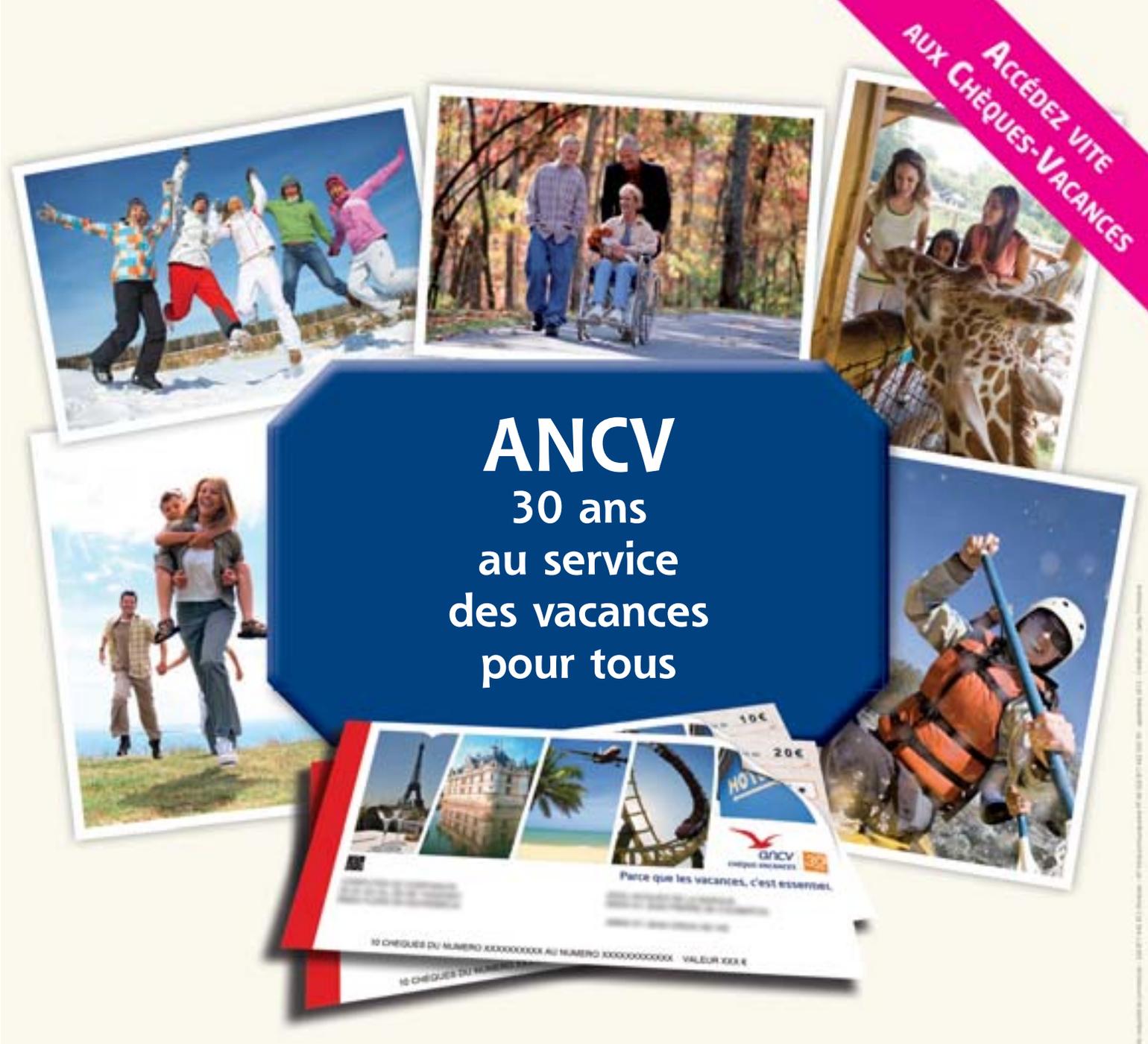
**Une fin d'année  
en spectacles**

**ÉCOLE :  
où va la loi**

refondonslecole.gouv.fr

refondonslecole.gouv.fr

ACCÉDEZ VITE  
AUX CHÈQUES-VACANCES



# ANCV

## 30 ans au service des vacances pour tous

Fondée le 26 mars 1982, sous la présidence de François Mitterrand, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) fête trente années au service du tourisme social en France.

- En 1987 le Chèque-Vacances est généralisé dans la Fonction Publique d'État.
- En 1994, l'Agence soutient 80 équipements touristiques à vocation sociale.
- En 1999, l'ANCV gère le Coupon Sport. Cette même année, une loi crée un régime du Chèque-Vacances spécifique aux entreprises de moins de 50 salariés.
- En 2002, pour ses 20 ans, l'ANCV recense plus de 16 000 clients.
- En 2005, le volume d'émission de Chèques-Vacances atteint 1 milliard... d'euros!
- Entre 2006 et 2007, les politiques sociales prennent un nouvel élan avec l'intégration du GIE Bourse Solidarité Vacances et du programme Seniors en Vacances.
- En 2009, la loi simplifie l'accès au Chèque-Vacances pour les salariés des entreprises de moins de 50 salariés.
- En 2010, l'Agence crée de sa Boutique en Ligne.

**210 000 personnes bénéficient de l'action sociale de l'ANCV.  
Parce que les vacances, c'est essentiel!**



ancv  
CHÈQUE-VACANCES

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Marianne Baby,  
Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz,  
Jacques Mucchielli,  
Isabelle Sargeni-Chetaud,  
Valérie Sipahimalani.  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 32

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo  
couverture :  
MIRA/NAJA

Prix au numéro :  
0,70 €  
Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

L'emploi toujours en berne 5

Logement social :  
accroître l'offre 6

### publiques

Campagne FSU  
pour la Fonction publique 10

Emploi, un vrai service public 12

### éducatives

Langues vivantes malmenée 14

Rythmes...  
un tempo compliqué 15

### c'est demain

La presse écrite  
a-t-elle un avenir ? 24

### culturelles

Aragon, trente ans après 27

Une fin d'année en spectacles 28

## DOSSIER

### École : où va la loi

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, entame son marathon de consultations pour un vote à l'assemblée en février-mars.



© MIRA/NAJA

### Michelle Perrot retrace la vie d'une héroïne ouvrière

Michelle Perrot a été sollicitée par l'éditeur Grasset pour initier sa nouvelle collection Nos héroïnes. Elle a choisi l'histoire de Lucie Baud, ouvrière et syndicaliste.



© LEA CRESPI



#### Nouveau !

Accédez à des informations complémentaires en scannant les codes QR, présents dans certains articles, avec votre mobile.

## édito

### Aujourd'hui, préparer l'avenir !



Bernadette Groison

L'année 2012 se termine avec toujours de fortes inquiétudes face à l'avenir. Des doutes aussi sur la manière de sortir de cette crise économique et sociale qui n'en finit pas. La pauvreté concerne plus de 8 millions de personnes. Et derrière ces chiffres il y a des citoyens, femmes, hommes, jeunes ou retraités qui sont particulièrement touchés. Il y a aussi des enfants : près d'un sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté.

Cette situation n'est pas acceptable. Il faut maintenant transformer notre société en profondeur.

Les attentes sont fortes. Santé, logement, éducation, emploi, fiscalité, retraites, pouvoir d'achat. C'est la vie au quotidien, pour chacun, qu'il faut améliorer. La FSU demande au gouvernement d'engager des réformes et des mesures ambitieuses.

Elle reste convaincue que les services publics et la Fonction publique doivent pouvoir y contribuer davantage. C'est pour cela qu'elle mène sa campagne « La Fonction publique, une charge ? Non une chance ! ». C'est pour cela aussi qu'elle donne la parole aux agents car rien ne se fera sans eux, sans leur intervention ni leur mobilisation.

L'année nouvelle qui s'annonce devra être celle de la réalisation de tous nos vœux.

## Pakistan : le blog de Malala

Malala Yousafzai, 14 ans, lutte depuis trois ans au Pakistan, son pays, pour que les filles puissent aller à l'école au-delà du cm2. Elle rêvait de devenir médecin quand, suite à la prise de contrôle de son village par les talibans, les filles se sont vu refuser l'accès de l'école. Elle commence alors à s'exprimer sur un blog hébergé par la BBC, dénonce les exactions des talibans, et devient l'icône des filles privées d'éducation au Pakistan.

Le 9 octobre dernier, les talibans qui la menaçaient de mort depuis des mois, lui ont tiré deux balles dans le visage, sans parvenir à la tuer.

Le combat de Malala est celui de la scolarisation des filles partout dans le monde : seuls 39 % des pays ont une proportion égale de filles et de garçons inscrits dans le secondaire.

« Soutenons Malala - L'éducation des filles est un droit », fut le thème retenu par l'UNESCO pour la Journée des droits de l'homme des Nations Unies, le 10 décembre, et 150 parlementaires français ont signé l'appel à sa candidature au Prix Nobel de la Paix.

> RECONNAISSANCE

# La Palestine, un « pays » à l'ONU

L'admission de la Palestine en tant qu'État observateur à l'ONU est un pas important dans la reconnaissance de ses droits. Il faut maintenant relancer le processus de paix au Proche-Orient.

Le 29 novembre dernier, Mahmoud Abbas obtenait l'accession de la Palestine au rang de « pays observateur non-membre » au sein de l'ONU. Un statut en retrait par rapport à la demande initiale d'une reconnaissance pleine et entière, mais qui lui permet maintenant de s'adresser à la communauté internationale et d'intégrer différentes agences internationales, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il ouvre aussi la voie à l'application du droit international avec la possibilité – encore théorique - de saisir la Cour pénale internationale (CPI), une avancée importante pour la défense des intérêts du peuple palestinien.

La résolution onusienne a réaffirmé tout autant le droit à l'autodétermination des Palestiniens que « l'urgente nécessité » de ranimer les négociations. Et ce vote, qui a bénéficié d'un large soutien international, (la position de la France en faveur du oui ralliant la plupart des membres de l'Union européenne) entraîne des responsabilités. La communauté internationale doit main-



© TREVIER/INA

tenant prendre toute sa place dans la relance du processus de paix. Il faut poursuivre les initiatives pour la reconnaissance de l'État de Palestine d'une part et exercer des pressions afin que le droit international soit respecté. La décision par le gouvernement israélien de construire 3 000 nouveaux logements en Cisjordanie doit notamment être fermement condamnée.

MARIANNE BABY

## MÉTIER

### Fais-moi un signe

Bienvenue dans l'univers des sigles. Le SSEFIS, au sein duquel travaille Florent Hamon, enseignant spécialisé, est un Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire, un service médico-social géré par une association (ici, « Langage et Intégration 77 », association fédérée à l'APAJH), qui accueille une soixantaine de jeunes sourds de 3 à 18 ans. La mission de Florent, qui se partage entre la SEES (classe spécialisée) et le SSEFIS, consiste à apporter un soutien pédagogique à une partie de ces élèves, scolarisés dans des classes ordinaires dans un rayon de 40 km autour de Melun. « On rencontre la famille, si elle le souhaite, puis l'établissement scolaire pour leur expliquer la surdité et ses conséquences sur les apprentissages. Ensuite, nous intervenons le plus souvent au sein de la classe, pour apporter un étayage, une aide à la communication ou aux



DR

**Florent Hamon**

Enseignant en SSEFIS

méthodes ». Ses élèves étant plutôt « oralisant », il utilise le LPC (le langage parlé complété), un système de signes que l'on utilise en complément du langage oral pour permettre aux sourds de faire la distinction entre un « pa » et un « ma » par exemple.

Florent a découvert les premières classes intégrées à l'occasion d'un remplacement, puis il a demandé à effectuer le stage de spécialisation pour la surdité (le CAPSAIS, option A), qu'il a obtenu au bout de trois ans « à l'époque, il était très sélectif ». Un choix qu'il ne regrette pas, même si les nombreux trajets rallongent les journées de travail. Il faut dire que les familles, grâce à la loi du 11 février 2005, optent de plus en plus pour une scolarisation au sein de l'école de leur quartier. « C'est alors à l'établissement de se déplacer ».

Emmanuel Guichardaz

&gt; ÉCONOMIE

# L'emploi toujours en berne



© TRÉVIERS/NAJA

L'avenir d'Arcelor-Mittal mobilise l'opinion.

Au lendemain des grèves et manifestations du 14 novembre à l'appel de la CES pour protester dans toute l'Europe contre les politiques d'austérité imposées par les gouvernements, Eurostat a annoncé l'entrée en récession de la zone euro au troisième trimestre (pour la deuxième fois depuis 2009). Un nombre croissant d'économistes de tous bords remettent aujourd'hui en cause la pertinence des politiques d'austérité imposées. Même le FMI admet que celles-ci sont contre-productives. Son dernier rapport sur les « Perspectives de l'économie mondiale » reconnaît que l'austérité crée du chômage, dégrade la situation économique et aggrave le problème de la dette qu'elle est censée résoudre.

En France, qui s'en sort « mieux » que d'autres avec une croissance de 0,2 %, les chiffres du chômage explosent (une augmentation que le gouvernement annonce comme inéluctable jusqu'à la fin de l'année 2013). Les chiffres publiés sur l'état social du pays révèlent les effets dramatiques des politiques de rigueur

sur la vie quotidienne de millions de personnes, notamment les plus pauvres et les plus exposées socialement. Ce qui n'empêche pas le Medef de crier au scandale dès qu'il entrevoit une potentielle remise en cause de ses privilèges et d'instrumentaliser le retrait du triple A par l'agence de notation Moody's pour réclamer, sans aucune contrepartie, toujours plus de cadeaux et d'allègements de charges. Alors qu'il y a chaque jour en moyenne 2 500 chômeurs de plus, le patronat ne cherche, dans le cadre des négociations sur la « sécurisation de l'emploi », qu'à faciliter les licenciements

en privilégiant le « gré à gré ». C'est dans ce contexte que le dossier d'Arcelor-Mittal a illustré la décevante politique industrielle du gouvernement. Alors que le combat des salariés de Florange révélait de manière significative l'importance d'imposer un véritable engagement de l'État pour sauver la sidérurgie française, le premier ministre a finalement refusé la solution d'une « nationalisation transitoire » des hauts fourneaux et des laminoirs lorrains du 1er groupe sidérurgique mondial pour négocier directement un accord peu contraignant avec son patron, Lakshmi Mittal, connu pour ne jamais tenir les engagements pris.

La FSU rappelle par ailleurs que le développement des services publics est un levier essentiel pour sortir de la crise et qu'il faut sortir de la logique délétère de réduction des dépenses publiques. C'est tout le sens de la campagne qu'elle a lancée pour défendre la Fonction publique qui n'est pas une charge mais une chance pour l'avenir (voir page 11).

MONIQUE DAUNE

**23 % des  
16-25 ans  
sont pauvres**

Un rapport de l'observatoire de l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) publié le 4 décembre dresse un tableau sévère et inquiétant de la ligne de fracture qu'il existe au sein de la jeunesse en France : celle diplômée et l'autre non-diplômée. Le taux de pauvreté des 18-24 ans, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (soit 964 € par mois source INSEE), atteint 22,5 %. Depuis 2004, ce chiffre a progressé de 5 points, il concerne actuellement plus d'1 million de jeunes. Si le rapport montre comment la famille peut-être un soutien encore indispensable et aidant, il décrit aussi les grandes inégalités territoriales dans l'accès à l'emploi. Sur 6 millions de jeunes actifs, 1 million est au chômage avec une aggravation du chômage de longue durée (+ 5,6 % entre 2008 et 2010) parmi eux.



© NETANGÉNAJA

## Un plan contre la grande pauvreté

Face à une recrudescence inquiétante de la pauvreté qui concerne 8,6 millions de personnes (soit près d'un habitant sur 7), le Premier ministre a présenté un plan pluriannuel en clôture de la « conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » des 10 et 11 décembre. Mesure phare de ce plan, une revalorisation progressive du RSA socle, dont le montant actuel (418 euros par mois pour une personne seule) ne permet pas de vivre décemment. Figurent aussi une remise du plat du RSA activité, dont tous les travailleurs pauvres sont loin de bénéficier, des mesures en faveur d'une complémentaire santé ou encore un nouveau dispositif ciblé sur les jeunes de 16 à 25 ans.

Des réponses attendues pour faire face à l'urgence mais qui ne sont pas de nature à faire reculer la pauvreté, liée au chômage de masse, à la précarité et à la déstructuration progressive des droits du travail et de la sécurité sociale. Dans une tribune commune publiée sur Mediapart, la FSU, l'Afev et ATD Quart monde France ont interpellé le président de la République sur l'impérieuse nécessité de retrouver une société du respect et de la justice sociale.



# Logement social : accroître

Avec la crise, l'accès au logement est devenu une question cruciale qui requiert une intervention urgente des pouvoirs publics. La loi « Duflot », qui devrait être promulguée en janvier, vise à renforcer la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, insuffisante et ignorée par les communes les plus riches.

La première version de la très attendue loi sur le logement social avait été censurée fin octobre par le Conseil Constitutionnel suite à un recours de l'UMP sur des questions de procédure. Après ce fâcheux contre temps, l'adoption par le parlement de la deuxième version aura été rapide pour une promulgation prévue en janvier 2013.



C'est la concurrence entre familles qui joue, au niveau des revenus et des garanties de stabilité.

Il faut dire qu'à l'entrée de l'hiver, le problème du logement prend une acuité particulière, le déficit criant de logements sociaux se conjuguant à la cherté des loyers et à une baisse du pouvoir d'achat des classes populaires et même des classes moyennes. Malgré la crise économique, les loyers et les prix de l'immobilier restent élevés et poursuivent leur progression, notamment dans les villes. L'insuffisance chronique de l'offre est amplifiée par la

chute de la construction observée depuis 2008 alors que les besoins sont toujours aussi importants. Au cours des dix dernières années, le mal-logement s'est développé et le phénomène concerne aujourd'hui plusieurs millions de personnes, même s'il n'a pas la même intensité pour toutes celles qui y sont confrontées : 3,6 millions de personnes sont non logées ou très mal logées, mais si l'on prend en compte tous ceux qui se trouvent en situation de fragilité de logement à court ou moyen terme, ce sont au total 10 millions de personnes qui sont touchées par la crise du logement en France (cf. rapport fondation Abbé Pierre 2012).

## 80 % de logements privés

La précarité dans le domaine de l'emploi a des conséquences palpables dans d'autres secteurs de la vie quotidienne, et notamment dans celui du logement.

Le secteur privé représentant plus de 80 % des résidences principales et dans un contexte d'offres insuffisantes, c'est la concurrence entre familles qui joue, au niveau des revenus et des garanties de stabilité. À cette sélection par le marché des demandeurs de logements les plus solvables, s'ajoute une concurrence face à une offre publique insuffisante, le critère de solvabilité prenant le dessus même pour

des organismes comme les HLM. Les besoins de construction sont estimés à environ 400 000 à 500 000 logements par an pendant 10 ans. Depuis 2008, la production de logements n'a jamais permis de satisfaire cette demande.

Les politiques conduites ont aussi contribué à amplifier la crise, notamment les mesures visant à soutenir le développement de l'investissement locatif avec de trop faibles contreparties sociales (« Robien » en 2003, « Borloo » en 2005, « Scellier » en 2009) et la remise en cause des moyens d'intervention (fragilisation du secteur HLM, réductions des financements, affaiblissement des services de l'État) et une brutale remise en cause des moyens d'intervention de l'État. Avec la poursuite de la privatisation sous statut EPIC des derniers offices publics d'HLM, les réductions du financement à la construction (abandon de l'aide à la pierre) et un fort recul de l'État dans son rôle de régulateur et de garant de l'égalité d'accès sur tout le territoire, on mesure mieux l'ampleur du retard accumulé. Pas étonnant, dans ces conditions, que le Droit au logement opposable (garanti par une loi) n'ait guère eu de concrétisation ! C'est dire l'importance d'une véritable prise en main par la puissance publique de ce dossier et d'une politique cohérente mettant en synergie tous les acteurs et au premier rang les services publics.

## SRU version 2013

Le gouvernement a annoncé une application rapide de la nouvelle loi relative « à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social » demandant même aux préfets de prendre leurs responsabilités sans attendre « pour préparer dans le meilleur cadre possible les cessions de terrains ». La cession du foncier public destiné à la construction de logements sociaux

## En finir avec la politique du thermomètre !

Que deviendront les SDF à la fin de l'hiver? 33 associations (Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre, Croix Rouge...) tirent à nouveau la sonnette d'alarme : 3 personnes sur 4 qui sollicitent le 115 n'obtiennent pas de prise en charge faute de places disponibles. Les plans hivernaux s'organisent encore en utilisant des locaux précaires et inadaptés, qui en plus

devront fermer au printemps prochain. Une circulaire du ministère du logement prévoit que les préfets prennent en charge, sur la base de diagnostics partagés et d'objectifs chiffrés, des projets territoriaux « de sortie de l'hiver ». Avec le retard pris, le risque est grand de voir encore « la gestion saisonnière de l'urgence se pérenniser ».

# l'offre



Les besoins de construction sont estimés à environ 400 000 à 500 000 logements par an pendant 10 ans.

© PRIVAUD/NAJA

pourra en effet intervenir avec une forte décote pouvant aller jusqu'à la gratuité. Cela peut contribuer à résoudre la difficulté pour certaines municipalités de trouver du foncier, de surcroît à un prix abordable, pour du logement social. Sujet de discorde cependant sur le taux de TVA applicable à la construction des logements sociaux. Il avait été relevé par le gouvernement Sarkozy et la revendication de le ramener à 5,5 %, portée par de nombreux élus territoriaux pour atteindre l'objectif annoncé de 150 000 logements nouveaux, n'a pas été entendue pour la loi de finances 2013. Il passera même à 10 % avec le pacte de compétitivité Ayrault.

La loi prévoit d'autre part un renforcement de la loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000 : le taux obligatoire de logements sociaux sera relevé de 20 à 25 % dans les communes de plus de 3 500 habitants d'ici 2025 (1 500 en Ile-de-France), un taux minimal de 10 % sera appliqué aux petites communes et les pénalités seront quintuplées. Ces sanctions seront-elles suffisamment dissuasives pour certaines communes qui ont pris l'habitude de contourner par tous les moyens les textes sur le logement social et de favoriser la spéculation immobilière ?

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## 3 questions à Jean-Baptiste Eyraud « On attend avec impatience »

**Cécile Duflot, ministre du logement, annonce la possibilité de réquisition de logements vides d'ici fin 2012. Qu'en pensez-vous ?**

À voir, on attend avec impatience, les premières vraies réquisitions d'un gouvernement de gauche, à Paris et en Ile-de-France, que Cécile Duflot a annoncé à la suite de notre marche des réquisitions, du 27 octobre dernier, soutenue par la FSU. Nous sommes favorables à une mise en œuvre, massive, car la France compte des logements vacants comme jamais, soit 2,45 millions. Cécile Duflot s'est engagée également à améliorer la loi en cas d'obstacle, ce qui s'avèrera indispensable pour en faire une des réponses concrètes à l'urgence sociale.

**Le « droit opposable au logement » reste-t-il un objectif de bataille ? Bien sûr, et il faut**

impérativement reloger les 50 000 familles reconnues prioritaires. Le DALO renforce les filets de la protection sociale dans notre pays, et nous luttons pas à pas pour son respect.

Il y a aussi 150 000 sans-abris, vivant dans des foyers, hôtels, sur le trottoir ou dans des bidonvilles. C'est intolérable car la loi oblige l'État à héberger toute personne en situation de détresse, jusqu'à un relogement ou un hébergement stable. Elle est piétinée. Laisser un être humain à la rue c'est une forme de condamnation à mort, car un sans-abri meurt à l'âge moyen de 49 ans, 31 ans plus tôt que l'espérance de vie en France (80 ans).

**Pour le DAL, la première des priorités aujourd'hui, c'est... De mobiliser et de réquisitionner 100 000 logements vacants dont 50 000 en Ile-**



Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole du DALO.

de-France, pour loger les sans-abri et les prioritaires DALO. Nous avons lancé une pétition pour la réquisition, le recensement des maisons, logements et immeubles vacants. Il faut également baisser les loyers, taxer la spéculation foncière et immobilière, cesser les expulsions, car jamais le logement n'a été aussi cher dans notre pays, les expulsions aussi nombreuses, et jamais les profits tirés du logement cher n'ont été aussi juteux.

Un toit, c'est un Droit !

## Régularisation des sans papiers : aller plus loin

Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres du 28 novembre la circulaire qui cadre les critères de régularisation des « sans papiers ».

Au cours de la concertation préalable, la FSU et ses partenaires avaient porté l'exigence d'une autre politique de l'immigration, plus généreuse et plus respectueuse des droits fondamentaux.

La circulaire comporte quelques avancées mais les critères retenus pour l'obtention d'un titre de séjour, d'une carte au titre du travail ou la délivrance (pour les lycéens) d'un titre pérenne sont trop restrictifs, ce qui laissera trop de personnes hors du champ de la régularisation. Soumis au pouvoir d'appréciation des préfets, certains critères laissent par ailleurs perdurer un risque d'arbitraire.

La FSU demande un réel débat sur l'immigration afin que des solutions alternatives et pérennes soient envisagées et que la loi permette à tous et toutes de vivre en France sur les principes d'égalité de droit.

> ÉGALITÉ

# Droit des femmes, acte III

« Pour une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité », Jean-Marc Ayrault a présenté vendredi 5 décembre le plan du gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes qui engage tous les ministères.



Des mesures législatives du plan pour les femmes victimes de violence.

Les lois et les décrets ont eu beau se multiplier depuis plus de 25 ans, les inégalités perdurent.

Le gouvernement entend donc s'attaquer aux inégalités dès l'école, avec un apprentissage de l'égalité expérimentée en 2013. Il compte parallèlement veiller à la promotion de l'image de la femme dans les médias et lutter contre la diffusion de stéréotypes sexistes ou d'images dégradantes. Dans le sport, des objectifs de parité seront fixés d'ici à 2014 dans la composition des instances des fédérations. Côté égalité professionnelle, les partenaires sociaux négocient actuellement sur le sujet.

### Un projet de loi pour 2013

Le plan rappelle qu'un projet de loi sur les droits des femmes sera présenté au printemps 2013. Il reprendra notamment les

mesures législatives du plan pour les femmes victimes de violence, et les conclusions de la négociation des partenaires sociaux en cours sur l'égalité professionnelle.

En matière de lutte contre les violences, les mesures annoncées par François Hollande ont été réaffirmées : création d'une plateforme commune d'accueil téléphonique pour les victimes, généralisation du téléphone portable pour les femmes en danger ou mise à disposition de places d'hébergement d'urgence. Le plan prévoit « la transmission systématique aux Parquets des copies des mains courantes faisant état de violences faites aux femmes ». Le gouvernement va également « renforcer la lutte contre les mariages forcés et la polygamie ».

En décembre, un protocole d'accord sur l'égalité dans les trois versants de la fonction publique sera proposé aux organisations syndicales et discuté. La FSU prendra toute sa place dans ces négociations. La violence faite aux femmes sous forme de harcèlement sur le lieu de travail a été également retenue par la ministre de la Fonction Publique.

Chaque année, un compte rendu de l'évolution des nominations de femmes dans les emplois supérieurs sera présenté.

Enfin, la parité devra être respectée dans les élections nationales. Des nouveaux principes de nomination au premier trimestre 2013 devront permettre une représentation équilibrée dans les grandes instances de la République.

Un Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, chargé d'évaluer l'application des lois, sera également créé.

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Mariage pour tous

Engagement de la campagne présidentielle et législative, le projet de loi sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la reconnaissance de l'homoparentalité présenté en conseil des ministres le 7 novembre répond à une véritable aspiration de notre société à plus d'égalité. Mais il a aussi donné lieu à des manifestations réactionnaires qui peuvent - et ont pu - conduire le gouvernement et le Président de la République à des hésitations, voire des renoncements.

Pour la FSU, l'égalité de toutes et de tous devant la loi ne saurait être à géométrie variable.

C'est pour rappeler ces engagements, et parce que la loi ne peut être circonscrite au seul mariage, que plusieurs dizaines d'associations et d'organisations, dont la FSU, ont appelé à manifester le 16 décembre contre toutes les discriminations.

&gt; ENVIRONNEMENT

# Parc nationaux sous tension



© BELLANGER/NAVA

Depuis 2011, l'effectif des personnels des parcs nationaux (ici Port Cros) a baissé de 5 %.

Les parcs nationaux français sont en danger. Plusieurs de ces vastes espaces protégés, gardiens de la biodiversité, sont contestés par les communes qui les hébergent. Et les cœurs des parcs nationaux voient leur protection diminuer à petit pas. Depuis 2011, l'effectif des personnels des parcs nationaux a baissé de 5 %. Dans le même temps, ce mettait en œuvre la réforme de 2006, une démarche de développement durable en concertation avec les communes volontaires, impliquant une réorganisation des établissements qui s'occupaient avant tout de protéger, de connaître et faire connaître le cœur des parcs.

Aussi nécessaire qu'elle ait pu être, cette réforme a ouvert la boîte de pandore : en 3 ans les parcs ont vu leur légitimité, acquise après plus de 40 années de travail, remise en cause par une partie des acteurs locaux - collectivités territoriales, lobbies... Les conflits internes se multi-

plient, et les rapports avec les populations locales se tendent en Vanoise, Mercantour, Cévennes, Calanques, Réunion...

L'approbation de la charte de développement durable imposée par la loi est devenue un objet de chantage pour des acteurs des territoires qui voudraient imposer une moindre protection des cœurs de parc. Les personnels sont

de plus en plus sous tension, et de moins en moins à même d'effectuer correctement leur travail. Malgré les dénégations de désengagement de l'État de la ministre Delphine Batho, ils estiment que plus de 10 % des 850 employés des parcs nationaux actuels auront disparu d'ici 2015. Les agents étaient en grève le 15 novembre pour manifester leur inquiétude face à l'avenir. Ils ont été reçus par le cabinet de la ministre le lendemain, qui a annoncé la reprise du dialogue social.

La pétition <http://minilien.fr/a0n4jn> recueille aujourd'hui plus de 10 000 signatures, signe que l'avenir des parcs nationaux et la préservation de l'environnement en France est de l'intérêt de tous.

À l'heure de la naissance de l'agence de la biodiversité, il est temps que l'État se donne les moyens de préserver les cœurs des parcs nationaux.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

## Le bouclier fiscal coûte encore cher aux finances publiques

Selon le dernier rapport de la commission des finances parlementaire, le bouclier fiscal instauré en 2007 par le gouvernement Sarkozy coûtera beaucoup plus cher que prévu en 2012. Évalué à 162 millions d'euros par le gouvernement précédent, son coût avait déjà été revu à la hausse par Bercy cet été, à 380 millions d'euros. En fin de compte, il devrait s'élever à 450 millions d'euros, le solde des sommes dues par le Trésor aux bénéficiaires du bouclier ayant déclaré, en 2011, leurs revenus de l'année 2010. C'est sous la forme d'un crédit d'impôt sur leur chèque d'impôt sur la fortune (ISF) que les (riches) contribuables récupéreront les sommes concernées. Et ce n'est pas fini, en 2013, le bouclier coûtera encore 350 millions d'euros, correspondant aux sommes qui n'auront pas pu être imputées sur l'ISF 2012.

## Justice : l'heure du tournant français

Le SNEPAP-FSU a tenu son congrès national à Grans (13) du 26 au 30 novembre. Au-delà des travaux sur la traditionnelle plateforme revendicative, il s'est penché sur le thème de la prévention de la récidive à l'épreuve de la criminologie. À l'issue de ses travaux, pour le SNEPAP, dans un contexte de réforme ambitieuse visant une décroissance pénale, la mise en place d'une autre réponse pénale que l'enfermement est indispensable. Il s'est donc prononcé pour « la création d'une peine autonome de probation sans référence à l'enfermement, comme seule peine de référence en matière délictuelle ».

La création d'une telle peine doit s'appuyer sur les savoir-faire des services de probation français, les SPIP. Le SNEPAP appelle à la mise en place d'outils d'évaluation et d'intervention criminologiques appuyés sur la recherche, validés, évalués, et accompagnés d'une solide formation des personnels. Ces outils doivent, dans l'esprit des Règles Européennes de Probation, replacer la personne au centre du suivi, favoriser sa participation active et permettre d'évaluer avec elle les risques, ses besoins et sa réceptivité afin d'améliorer sa prise en charge. Aujourd'hui, le SNEPAP porte l'ambition d'un changement historique, il en appelle au courage politique pour désormais « oser la probation » !

## Modernisation de l'Action Publique

Le sujet est un peu occulté par l'actualité décentralisation, mais le gouvernement a ouvert un chantier « Modernisation de l'Action Publique » autour de 3 axes. L'un sur le dialogue social traitera à la fois du bilan RGPP, des pratiques d'encadrement, des moyens syndicaux, de la décentralisation. Un autre sur l'exemplarité des employeurs publics » sera consacré à l'égalité professionnelle, aux non titulaires, à l'amélioration des conditions de vie au travail, à la diversité et au recrutement dans la FP. Le troisième englobera les questions de parcours professionnels, carrières et rémunérations (mobilité, mesures catégorielles, action sociale...).



© CADIEUJINAVA

> FONCTION PUBLIQUE

# Concertations en cours

En lançant sa campagne début décembre, la FSU a réclamé un message beaucoup plus fort du gouvernement concernant l'avenir de la Fonction Publique et de ses personnels.



© RIVALDINI/AVIA

Il faut dire que suite à la conférence sociale de juillet de multiples chantiers ont été ouverts (déroulement de carrière, égalité professionnelle, mesures catégorielles, formation...), tous importants pour les agents de la Fonction Publique et certains même cruciaux comme celui d'une nouvelle étape de décentralisation. Sans compter les concertations ouvertes dans les différents ministères en vue de nouveaux textes de loi : refondation de l'École, conférence de consensus à la Justice, Économie sociale et solidaire, enseignement supérieur et recherche...

Au niveau des sujets qui fâchent vraiment et ont justifié déjà de nombreuses interventions auprès de la ministre M. Lebranchu comme auprès du premier ministre, la journée de carence et les discussions sur le futur « Acte III » de décentralisation annoncé. Sur ce dernier point, la FSU s'agace de ce qu'elle estime être une mise à l'écart des syndicats de fonctionnaires au bénéfice des associations d'élus locaux. La FSU a demandé par ailleurs dès le mois

de juillet à la Ministre, l'ouverture de négociations salariales. Cette demande est pour l'instant lettre morte. La FSU invite donc à signer massivement la pétition : « Augmenter nos salaires : une exigence forte et légitime ! ». Quant à la journée de carence, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle est jugée injuste et inefficace par toutes les organisations syndicales qui ont redemandé son abandon auprès du 1<sup>er</sup> Ministre. D'ailleurs, dans la fonction publique territoriale, des collectivités ont déjà annoncé qu'elles ne la mettraient pas en place. Tant mieux pour les fonctionnaires et agents concernés, mais les autres ?

Sur le front des emplois, les besoins dans des secteurs autres que les priorités gouvernementales se font déjà sentir. La transition écologique, la sécurité alimentaire par exemple appellent de nouveaux moyens au ministère de l'environnement ou de l'agriculture. La FSU continue de demander des discussions sur l'emploi public. Il s'agit de saisir toutes les occasions pour rappeler la nécessité de donner les moyens d'agir aux Services publics et à la Fonction Publique. Les séquelles de la RGPP sont fortes et un changement profond est nécessaire au niveau budgétaire comme au niveau du nouveau management public. Toutes ces questions seront au cœur de mobilisations à venir dans la Fonction Publique.

Convaincue que rien ne peut ni ne doit se faire sans les personnels, la FSU organise d'ores et déjà leur intervention avec sa campagne « la Fonction publique une charge ? non une chance ! ».

CLARA CHALIGNY

## Une pétition pour les salaires

Sous l'effet du gel du point d'indice, les agents ont perdu depuis 2000 13 % de pouvoir d'achat, et 20 % d'entre eux sont payés au niveau du SMIC ! Dans le même temps, les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités, les professions qualifiées sont insuffisamment rémunérées. Cela se traduit notamment par une crise de recrutement profonde pour les métiers enseignants. Pour la FSU, la juste rémunération du travail des agents publics aurait de plus un effet positif sur la relance économique. En lançant une pétition en ligne\*, la FSU entend peser pour obtenir une mesure générale immédiate, la suppression de la journée de carence et l'ouverture de véritables négociations sur les salaires et les carrières.

\*À retrouver sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)





# LA FSU EN CAMPAGNE : les agents prennent la parole

L'an dernier, la FSU avait marqué la rentrée avec sa campagne « Fiers du service public », avec des milliers de témoignages recueillis sur un site dédié, et l'édition d'un recueil dans lequel des personnalités, des agents, des usagers faisaient part de leurs attentes, leurs espoirs et leurs revendications.

Cette année, alors que nombre de concertations se sont ouvertes, la FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agents de la Fonction publique et des services publics. A cet effet, un questionnaire a été mis en ligne et tiré à plusieurs milliers d'exemplaires.

Il nous revient de dire quelles sont aujourd'hui les priorités pour la Fonction publique et pour les personnels. Comment améliorer le fonctionnement des services ? Comment répondre mieux aux besoins de la population ? Comment améliorer les conditions de travail des personnels ?



## Prenez la parole et donnez-la à tous les agents en diffusant cette campagne !

La contribution de chacun(e) est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public et la Fonction publique !

**La Fonction publique, une charge ?  
Non une chance !**

**Prenez la parole !**

Alors que nombre de concertations sont ouvertes, la FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agents de la Fonction publique et des services publics.

Il nous revient de dire quelles sont aujourd'hui les priorités pour la Fonction publique et pour les personnels. Comment améliorer le fonctionnement des services ? Comment répondre mieux aux besoins de la population ? Comment améliorer les conditions de travail des personnels ?

Votre contribution est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public !

Merci donc de prendre quelques instants pour donner votre avis.

**Vous...**

Permettez nous de mieux vous connaître...

1 Sexe :  Femme  Masculin

2 Âge :

3 Département d'exercice :

4 Profession par grandes catégories :  
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes

enseignants  
 administratifs  
 techniciens  
 professions éducatives  
 professions sociales et de santé

5 Catégorie :  
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes

catégorie 1  
 catégorie 2  
 catégorie 3

**POUR PARTICIPER ET RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE, DEUX POSSIBILITÉS :**

- Rendez-vous sur le site [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr), à la rubrique « La fonction publique, une charge ? Non, une chance ! ».  
Vous accéderez directement à l'enquête en ligne.
- Téléchargez (sur le site) ou procurez-vous la version « papier » auprès de votre syndicat ou de votre section départementale.

## VAE : 30 000 diplômes par an

Selon la DARES (ministère du travail), depuis 2007 ce sont environ 30 000 diplômes et titres professionnels qui sont délivrés chaque année par les ministères au titre de la VAE (validation des acquis de l'expérience). Issue d'une loi de janvier 2002, la VAE permet d'obtenir un diplôme ou un titre grâce à son expérience professionnelle, acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole. En dix ans, près de 230 000 personnes ont fait reconnaître leur expérience via ce dispositif, qui reste cependant une voie d'accès marginale à la certification. Sept candidats sur dix visent un titre ou un diplôme de niveau Bac ou CAP/BEP. Les femmes (74 %) et les personnes en emploi (71 %) sont majoritaires parmi les candidats.



> TRAVAIL, EMPLOI

# Un vrai service public

Ce sont plus de 500 agents du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social qui se sont retrouvés fin novembre à Paris dans le cadre des « Assises nationales », organisées par le SNUTEFE-FSU, SUD-Travail, FO et la CGT.

Six ans après le double meurtre d'inspecteurs du travail en Dordogne qui avait traumatisé les agents de contrôle, ces Assises trouvaient en partie leur origine dans des drames humains et dans la dégradation des services du ministère du travail et de l'emploi. On se souvient des batailles syndicales pour faire reconnaître en accidents du travail les suicides d'inspecteurs du travail en butte à une pression insupportable. L'expression des agents sur la souffrance au travail avait alors pris la forme de cahiers de doléance présentés à l'administration.

Aujourd'hui, pour les personnels de tous les services du ministère, et au-delà de l'inspection du travail, l'enjeu est bien la défense globale du service public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Déjà très malmené et dégradé par le gouvernement Sarkozy, il ne fait pas partie des secteurs annoncés comme prioritaires par le gouvernement Hollande. Les inquiétudes sont importantes. L'abandon effectif de la RGPP, des suppressions d'emplois, des nouveaux modes de gestion n'est pas garanti. Les personnels du ministère craignent qu'avec une nouvelle phase de décentralisation, les services emploi de l'État soient encore appauvris au profit des exécutifs régionaux, que le service public de l'emploi soit transformé en simple guichet au profit des entreprises. On a donc beaucoup entendu parler du rôle de l'État au cours de ses Assises, un État qui



puisse, par une véritable politique nationale de l'emploi, garantir de certaines dérives, notamment en matière d'inégalités régionales.

Les débats ont été riches sur les missions dévolues par le code du travail, la volonté de les exercer en cohérence sur les champs divers du travail, de l'emploi et de la formation, à partir d'une structure commune propre à souder les collectifs de travail. Pour les quatre organisations syndicales à l'initiative de ces assises, c'est déjà un pari gagné. Le nouveau ministre avait affirmé vouloir rétablir un véritable « dialogue social » (comme son titre le précise !) au sein du ministère. Une campagne de séminaires interrégionaux a été lancée mais à l'attention de la seule hiérarchie. Le parti pris intersyndical de donner la parole à tous les agents n'en avait que plus de sens.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## Quartiers populaires : objectif trois ans

Chômage, pauvreté, accès aux soins, insécurité : le premier ministre a appelé dans une circulaire fin novembre l'ensemble du gouvernement à se mobiliser pour améliorer la situation dans les quartiers populaires. Les ministères du Travail, de l'Éducation devront signer des conventions avec le ministre de la Ville François Lamy, fixant des objectifs concrets à atteindre dans les trois ans à venir : obligation de présence de Pôle emploi dans chaque quartier difficile, taux de scolarisation des enfants de 2-3 ans ou encore pourcentage de remplacement des professeurs absents...

Le ministère de la Ville a engagé une concertation qui vise à concentrer les crédits sur les zones les plus en difficulté.

Mais il n'est doté que d'un budget de 505 millions d'euros pour 2 500 quartiers, pas de quoi corriger à lui seul les profondes inégalités dont sont victimes ces territoires !

> SUPÉRIEUR

# Après les assises, la négociation



© CADÉUNAJA

Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche viennent de se terminer, avec une étape nationale marquant le point d'orgue d'assises territoriales bouclées par les personnels du supérieur et dont les organisations syndicales représentatives avaient été évincées. Des 121 propositions ficelées à l'avance qui avaient officiellement émané des assises territoriales, il est ressorti un rapport de synthèse qui sera rendu à la mi-décembre au président de la République et dont les lignes directrices sont désormais plus lisibles.

Les méthodes utilisées pour enfermer le débat n'auront pas empêché que la voix de la communauté universitaire et scientifique bouscule une mécanique pourtant bien huilée. Les trois ateliers ont été marqués par l'empreinte des analyses « de longue haleine » réalisées par le SNESUP. En

demandant solennellement de voir les moyens des universités renforcés, ainsi qu'un plan pluriannuel de recrutement de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, le rapporteur des Assises pointe l'urgence d'un programme pour les prochaines années à la hauteur des ambitions projetées.

S'ouvre maintenant la phase de négociation du futur cadre législatif

qui doit se substituer à la loi Pacte pour la Recherche et à la loi LRU. Sans attendre la remise du rapport au président de la République, le député J. Yves Le Déaut a ouvert les portes de l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) dont il est le premier Vice-Président, pour faire le lien entre les Assises et les parlementaires. Le 19 décembre, c'est au tour de la ministre de convoquer une « première réunion de concertation » où le SNESUP n'entend pas être contourné bien qu'on lui ait demandé « de restreindre au maximum [sa] représentation ». Il y interviendra pour obtenir la satisfaction des revendications exprimées en janvier dernier dans son « Appel pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche ».

MONIQUE DAUNE

## Immigration et scolarité

Comment les élèves issus de l'immigration réussissent-ils à l'école ?

Ces enfants doivent surmonter de multiples obstacles : barrière linguistique, leur propre statut d'immigrant, un profil socio-économique défavorisé, et le fait de fréquenter un établissement qui concentre des élèves de même profil.

En se basant sur les données de l'enquête de l'enquête PISA 2009, le dernier rapport de l'OCDE montre que c'est le nombre d'élèves de milieu socio-économique défavorisé présents dans un établissement qui pèse sur les résultats scolaires, bien plus que la concentration d'élèves issus de l'immigration. En d'autres termes, la pauvreté prend le pas sur l'origine.



© NETANGENAJA

## L'école pour les moins de trois ans : vraiment ?

Levier identifié pour réduire les effets des inégalités sociales, la scolarisation des enfants de moins de trois ans est une des mesures phares de la priorité au primaire. Après des années de déclin lié aux suppressions de postes, ce sont 3 000 postes supplémentaires en 5 ans qui seront consacrés à cette scolarisation, privilégiant l'éducation prioritaire et les secteurs ruraux isolés. Ce volontarisme traduit un changement d'orientation. Pour le SNUipp-FSU, cela doit aussi aboutir à un véritable saut qualitatif pour les plus petits : scolariser avant trois ans, cela exige de bonnes conditions ! Effectifs, locaux et matériels adaptés, personnels formés à la spécificité de la petite enfance, accompagnement... Un cahier des charges devrait accompagner la circulaire à paraître en janvier 2013 pour encadrer la mise en œuvre de cette dynamique dès la rentrée prochaine. Elle déclinera les modalités d'accueil (présence des ATSEM, conditions matérielles et rythmes adaptés) et l'implication des parents dans le suivi de la vie et des progrès de leur enfant à l'école. Partenariats « éducation nationale-services petite enfance » et pilotage par les IEN sont également repensés.

## Élections parents

Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves pour l'année 2012-2013 ont été publiés le 26 novembre. La FCPE reste la première fédération, avec 17 % des votes dans les écoles et 48 % dans le second degré. Elle est largement devancée dans les écoles par les listes de parents non constitués en associations (58 % des voix). Ces résultats sont à tempérer par le faible taux de participation : moins de la moitié des parents d'écoliers se sont exprimés, et à peine le quart des parents de collégiens et lycéens. Ces résultats sont stables par rapport à l'année dernière. Mais l'implication de tous les parents dans la vie quotidienne de l'institution scolaire reste regrettamment faible.



© RIVAUD/INA

> SECONDAIRE

# Langues vivantes malmenées

Affiché comme une priorité par le gouvernement Fillon, et de nouveau dans le projet de loi d'orientation Peillon, l'enseignement des langues vivantes n'a jamais été aussi malmené que ces dernières années.



© TRÉVIERS/INA

Les résultats aux évaluations internationales étant considérés comme faibles par rapport aux objectifs du système éducatif français, les langues vivantes ont été la cible d'un double mouvement de dérégulation et d'obligation de résultats dans le cadre général des suppressions de postes à l'éducation nationale.

Les élèves étudient deux langues vivantes, et ont 2 à 3 heures de cours hebdomadaire par langue. En lycée général et technologique, l'horaire est globalisé, à répartir entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>nd</sup> langue étudiée, en fonction de la politique interne à l'établissement. Cela permet de faire des économies en regroupant des élèves de niveaux différents. Un enseignant en lycée peut avoir jusqu'à 9 classes, à raison de 2 heures de cours par semaine. Il est actuellement proposé aux collèges de suivre ce mouvement de globalisation. Du

fait de cette «souplesse» et de la multiplicité des dispositifs proposés (groupes de compétence, classes « bilangue », « euro », « bi-bac », projet technologique), il est difficile pour les parents de s'y retrouver, et pour l'institution de faire le bilan de ce qui est proposé. Dans le même temps, la mise en place des compétences et des niveaux européens imposent une organisation nouvelle des enseignements et des évaluations, à la charge des enseignants. La réforme du baccalauréat a aussi

prévu des épreuves orales locales, dont l'organisation non rémunérée repose sur les enseignants.

La diversité linguistique a par ailleurs subi des revers. Aucun élève n'échappe à l'anglais. L'espagnol est l'autre langue la plus enseignée, les autres déclinent. Ce qui n'empêche pas l'Éducation nationale de proposer sur le papier un nombre toujours grandissant de langues, au gré des accords diplomatiques (hindi, hébreu récemment), tout en reconnaissant ne pas avoir les moyens de les évaluer.

Les enseignants doivent donc enseigner une langue et sa culture, évaluer leurs élèves à l'écrit et à l'oral, avec de faibles horaires de cours, et alors que le dédoublement des classes est au bon vouloir de l'établissement, en concurrence avec les autres disciplines. Vous avez dit priorité ?

VALÉRIE SIPAHIMALANI

## Histoire-géo rétablie en terminale S

Conformément à l'engagement du candidat Hollande, le ministre Vincent Peillon a annoncé le rétablissement d'un enseignement d'histoire-géographie en terminale scientifique. Aux 4 heures obligatoires en première (avec option facultative de 2 heures en terminale) succéderont à la rentrée prochaine 2 h 30 en première et l'année suivante 2 heures obligatoires en terminale. Si la mesure avait l'accord de principe du SNES, les conditions en termes d'horaires, ainsi que le programme envisagé, ne conviennent pas. Le ministère refusant d'envisager de toucher aux autres matières, les élèves auront une année de terminale bien chargée (30 heures de cours).

&gt; PRIMAIRE

# Rythmes... un tempo compliqué



© TRÉVIERJINAJA

Le retour d'une organisation de la semaine des écoliers sur 9 demi-journées ne cesse de faire des vagues.

Si la suppression du samedi matin en 2008 accompagnée de la mise en œuvre de l'aide personnalisée alourdissant des journées déjà trop longues, était unanimement dénoncée, la réforme qui s'annonce comporte encore de nombreuses zones d'ombres.

Le 5 décembre, une rencontre au ministère de l'éducation nationale avec les organisations syndicales a levé le voile sur certains aspects, mais d'autres clarifications sont encore nécessaires. Le temps des élèves devrait s'organiser sur 24 heures hebdomadaires, réparties avec un maximum de 5 heures 30 par journée, 3 heures 30 par demi-journée. L'aide personnalisée

est remplacée par un temps d'activités pédagogiques complémentaire en petit groupe devant répondre à une nouvelle logique laissée à l'initiative des équipes : aide au travail personnel, aux élèves en difficulté, activités liées au projet d'école... La confiance dans le travail des enseignants sera-t-elle réellement au rendez-vous ? Depuis l'annonce du président de la République au congrès des maires d'étaler la réforme sur deux ans, il était également

urgent de clarifier les procédures de mise en œuvre. Les communes devront faire connaître leur volonté d'entrer dans la réforme avant le 1<sup>er</sup> février 2013, la décision sera arrêtée par le DASEN. Le SNUipp-FSU a rappelé son exigence que les conseils d'école soient associés au projet. Reste encore à discuter des obligations de service des enseignants : le SNUipp-FSU a redit qu'il était nécessaire que soit reconnu le temps consacré au travail en équipe, aux rencontres avec les familles et les différents partenaires... La réforme ne pourra s'apprécier qu'à l'aune de tous les éléments, et les enseignants expriment, dans de nombreuses communes, leur inquiétude quant à la mise en place d'activités périscolaires de qualité.

MARIANNE BABY

## Calendrier scolaire

Rejeté unanimement par le CSE, le calendrier scolaire 2013-2014 a pourtant été publié par le ministère de l'Éducation nationale. Ce calendrier est revenu sur la première proposition qui permettait une alternance satisfaisante classe-congés.

Le ministère a prêté une oreille bienveillante aux intérêts économiques des stations de ski en avançant les vacances de printemps.

Au final, élèves et enseignants de la zone C (première zone en vacances de printemps) auront une dernière période de classe portée à dix semaines.

L'« intérêt des enfants », pourtant brandi en étendard par le ministre quand il s'agit de réformer la semaine de classe, est soudain passé sous le manteau neigeux des professionnels du tourisme en ce qui concerne l'organisation de l'année. À l'évidence, la cohérence n'est pas au rendez-vous...



© TRÉVIERJINAJA

## Dispositif plus de maîtres que de classe

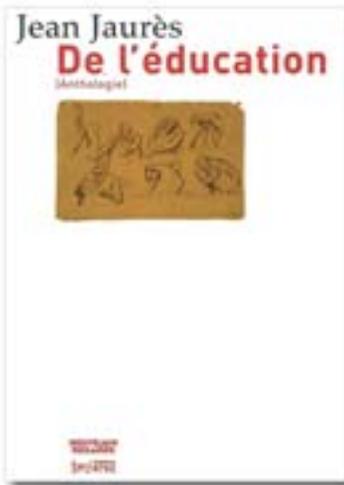
Dès la rentrée 2013, le ministère engagera un plan de mise en œuvre du « Plus de maîtres que de classes » dans le premier degré. Ce dispositif doit permettre d'insuffler une nouvelle dynamique pour la réussite de tous les élèves. Il cible en priorité les zones scolaires les plus en difficulté.

L'intervention du SNUipp a permis de faire préciser que « ce dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées (RASED) qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté ».

Les équipes devront construire un projet. Elles bénéficieront d'une formation préalable et d'une formation continue pour l'analyse des observations, la définition d'aides appropriées, l'évaluation. Des liens avec la recherche seront favorisés. Sa mise en œuvre prévoit différentes formes d'interventions pédagogiques dans les classes (co-intervention, prise en charge de groupes d'élèves, organisations diverses à l'intérieur du cycle...).

Si ce dispositif semble apporter un nouveau souffle, il devra se traduire par une dotation de postes budgétaires plus importante que les 7 000 programmés sur 5 ans, et par du temps institutionnel donné aux équipes pour le travail nécessaire de concertation et de régulation.

## L'Institut de recherches de la FSU vous propose de découvrir deux livres... au cœur de l'actualité !



**Jean Jaurès : De l'éducation**  
Jaurès est surtout connu pour le rôle qu'il a joué dans l'histoire du socialisme français, de l'Affaire Dreyfus à ses plaidoyers pour la paix en passant par ses efforts d'unification du mouvement socialiste. Sa réflexion sur l'éducation est moins souvent évoquée. Pour Jaurès, l'éducation est une dimension essentielle de la République sociale. Le socialisme n'est possible que si les travailleurs ont conscience de leur rôle historique,

s'ils comprennent la dignité de leur fonction, s'ils ont la culture nécessaire à la maîtrise de leur destin. L'École doit être mise au service de cette finalité émancipatrice.

La présente anthologie réunit les principaux discours que Jaurès a consacrés à l'École et à l'éducation. Elle offre également l'occasion de lire de nombreux articles écrits pour les enseignants, jamais réédités depuis près d'un siècle.

L'introduction est de Gilles Candar, la postface de Guy Dreux et Christian Laval. (149 x 210)

**Prix : 8 €** (au lieu de 15 €)



**Publique ou privée : quelle école pour nos enfants ?**

« Les guerres scolaires : cette expression désigne un conflit qui déchire la France depuis la Révolution. Au cœur de ce débat, une question : l'éducation est-elle une prérogative d'État ? Aujourd'hui encore, cette question n'a pas de réponse tranchée :

certains répondent par l'affirmative – au nom de l'égalité des chances - et d'autre part la négative – au nom de la liberté de choix.

Au-delà de la question des moyens, les modèles publics et privés constituent des choix sociétaux dont les conséquences concernent chaque élève. À travers la confrontation des deux positions antagonistes, ce livre dresse un panorama original de la question, afin d'aider chacun à choisir le modèle d'enseignement qu'il souhaite pour ses enfants et pour l'ensemble de la société.

À vous ensuite de vous forger votre propre opinion.

Auteurs : Gérard Aschieri, Patrick Roux, Bruno Poucet

**Prix : 9,50 €**

## Abonnez-vous... !

« Regards croisés »



La lettre électronique

La nouvelle revue trimestrielle



Abonnement à la revue : **26 €** pour un an (4 numéros)

Cette lettre paraît tous les mois



## Livres à commander à

INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU – 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 87 60

E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) – Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus).

# École : où va la loi



© MIRA/NAJA

***Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, entame son marathon de consultations pour un vote à l'assemblée en février-mars. Beaucoup de questions sensibles seront traitées par des textes d'application.***

**Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz, Isabelle Sargeni-Chetaud,  
Valérie Sipahimalani**

Cherchant à maintenir des équilibres issus de la concertation de l'été 2012, le projet de loi, attendu depuis des semaines, décline en 53 articles et un rapport annexé « la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la République », les moyens d'une « élévation générale du niveau de tous les élèves ».

Après la loi Jospin de 1989, qui instaura l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, puis la très contestée loi Fillon de 2005 et la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, la loi Peillon prévoit d'abroger des mesures très critiquées (note de vie scolaire, apprentissage à 14 ans... le collège unique étant réaffirmé), d'en modifier d'autres (le socle commun « de connaissances et de compétences » devient « de connaissances, de compétences et de culture »),

les missions de l'école maternelle sont redéfinies...) et de revenir à une véritable formation professionnelle des enseignants. Des dispositifs nouveaux sont mis en place : écoles supérieures du professorat et de l'éducation, service public du numérique, enseignement de morale laïque, plus de maîtres que de classes... Le rapport annexe fixe quant à lui les objectifs de la loi en termes de priorités, de moyens humains et de pédagogie.

La FSU partage la volonté de faire de l'éducation une priorité nationale. Elle s'est investie dans la concertation, puis dans les consultations qui ont accompagné l'écriture du projet de loi. Certaines propositions qu'elle porte ont influencé l'écriture du texte (notion de culture dans le socle et réécriture de celui-ci, Conseil supérieur des enseignants, mesures pour le premier degré...). Elle prend acte de la programmation de 60 000 créations de postes.

Mais le projet manque d'une perspective globale de la maternelle au lycée, pour assurer enfin la réussite de tous les élèves. Il comporte également des absences ou des continuités avec les politiques précédentes qui ne permettront pas les transformations nécessaires. L'avenir de l'orientation scolaire, le pilotage des cartes de formation professionnelles, le rôle complémentaire à l'école des associations et des collectivités territoriales sont renvoyés à la loi de décentralisation et appellent à la plus grande vigilance. Par ailleurs, de nombreuses questions sensibles (périmètre des réseaux d'aide, rythmes scolaires, liaison CM2-6<sup>e</sup>, structuration du collège, évolution du lycée) seront traitées par les textes d'application.

Le projet de loi ne peut constituer qu'une première étape de la « refondation de l'école ». Les attentes et les exigences des personnels et de la société sont importantes. Les mois à venir seront déterminants, à la fois pour la démocratisation de l'école et pour les personnels, qui attendent des améliorations concrètes, en terme de conditions d'exercice du métier et de salaires. La FSU demande un agenda de discussion et de négociation qui devra préciser les chantiers des prochains mois.

# Le projet de loi et son ra

L'objectif affiché dans le rapport annexé de « conduire plus de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 50 % (...) à un diplôme de l'enseignement supérieur » s'appuie sur trois axes : création de 60 000 emplois durant la législature, amélioration « qualitative » de la formation des enseignants, dispositifs pédagogiques, mais le projet de loi présente aussi des insuffisances et des points contestables.



© MIRAINAIA

Les rapporteurs de la concertation sur la refondation de l'école lors de la présentation des travaux à la Sorbonne.

## Principales dispositions du projet de loi

De nouvelles instances sont instaurées. Le conseil national de l'évaluation, 14 membres nommés pour 5 ans, évalue « l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire ». Le conseil supérieur des programmes, 16 membres désignés pour 5 ans, formule des propositions sur les enseignements, le contenu du socle, des examens, et des concours de recrutement (p. 21). Les personnels seront formés dans les

Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (p. 21). Il est aussi créé un service public de l'enseignement numérique et à distance (p. 22). La mise en place d'un conseil école-collège pose problème (p. 20). La possibilité de contrats d'objectifs tripartites entre les collèges et lycées, les rectorats et, nouveauté, les collectivités territoriales demande à être éclaircie : pour quoi faire ? De même, le texte introduit la possibilité d'un « projet éducatif territorial », depuis longtemps demandé par nombre d'associations et de collectivités, dont le

# Rapport annexé

périmètre sera à suivre avec attention, pour ne pas aboutir à « moins d'école ». L'école maternelle est recentrée sur le développement des enfants (p. 20). Le socle commun est remis en chantier (p. 20).

Des nouveautés peuvent poser question : l'instauration d'un parcours artistique et culturel, qui ne fait pas référence aux enseignements, un « enseignement moral et civique », dont le contenu sera à suivre de près, et celle d'une formation au numérique aux dépens, semble-t-il, de l'enseignement de technologie au collège. Sont enfin supprimées des dispositions de la loi de 2005 très contestées et qui n'avaient pas fait leurs preuves : la note de vie scolaire, le caractère obligatoire du Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) – remplacé par un projet facultatif – les dispositifs d'alternance dès la classe de 4<sup>e</sup> et l'apprentissage junior.

Enfin, si le projet de loi donne obligation de suivi des jeunes jusqu'à l'obtention d'au moins un CAP ou un BEP, ce qui est une bonne chose, il met en place un « parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » qui s'appuie sur une conception étroite de l'orientation et évince les conseillers d'orientation psychologues, ce qui n'est pas acceptable.

## Le rapport annexé

Au-delà des articles de lois, le texte détaille les mesures ou en guide la lecture. Il fixe l'objectif de plus de 80 % d'une classe d'âge au bac, d'au moins 50 % de diplômés du supérieur, d'une baisse des sorties sans qualification. Pour cela, des efforts seront menés en terme de créations d'emplois, pour presque moitié consacrés à la formation initiale, et pour un quart fléchés vers le primaire, avec un effort sur la scolarisation des moins de trois ans, et plus de maîtres que de classes. Sont aussi annoncées des réformes de l'éducation prioritaire, des rythmes scolaires (avec remise en question des 36 semaines de cours), du collège, un travail sur l'organisation et l'équilibre des formations au lycée, sans que l'on sache dans quel cadre précis ces questions seront traitées.

# Historique des lois sur l'école



© CADRE/INA/VA

Depuis les lois dites « Ferry » de la troisième République, un certain nombre de textes ont marqué l'histoire de l'éducation nationale. Toutes les lois n'ont cependant pas le statut de loi d'orientation, et encore moins de programmation.

Ainsi, en 1959, c'est par une ordonnance de Charles de Gaulle que la scolarité obligatoire est prolongée de 14 à 16 ans (réforme Berthoin), notamment pour faire face aux besoins liés au renouveau de la croissance.

En 1975, la loi « Haby », loi relative à l'éducation, instaure le collège unique. Elle ne comporte qu'une vingtaine d'articles, parmi lesquels l'article 4 stipule que l'enseignement secondaire « succède sans discontinuité à la formation primaire en vue de donner aux élèves une culture accordée à la société de leur temps ».

Il faudra attendre 1989 pour voir la première loi d'orientation proprement dite, encore appelée « loi Jospin ». Cette dernière définit les cycles à l'école primaire, les IUFM et le Conseil National des Programmes. Si elle ne comporte pas de volet de programmation, elle institue l'éducation comme « première priorité nationale ».

La loi d'orientation et de programme pour l'école de 2005, rédigée par François Fillon, reviendra sur ces deux dernières dispositions : les IUFM, rattachés aux universités se voient vidés de leur substance par l'abandon de la formation professionnelle des enseignants, et le CNP est tout simplement supprimé. La loi institue le socle commun de connaissance et de compétence, dont la loi Peillon propose la révision.

## Lois, décrets, arrêtés

Comme son nom l'indique, une loi d'orientation fixe un cap, des objectifs à atteindre, décrits souvent en termes assez généraux (« l'éducation est une priorité nationale... »), qui n'ont pas de traduction immédiate sur le terrain. Elle peut aussi créer un organisme...ou en supprimer. Une loi de programmation contient en outre des objectifs en termes de moyens, planifiés sur plusieurs années. Les décrets réglementaires traduisent la loi en actes : organisation des services, statuts des organismes ou des personnels... Les arrêtés déclinent les contenus des décrets : programmes scolaires, horaires, mesures nominatives (membres d'un conseil consultatif...) ou quantitatives (montant d'une indemnité...).



© RIVAUD/INA/VA

Dans un souci de cohérence, tous ces textes sont maintenant regroupés dans des Codes. La loi d'orientation vient donc compléter, ou amender le Code de l'Éducation, mais d'autres lois (loi de décentralisation par exemple) peuvent venir aussi impacter ce corpus.

## Maternelle

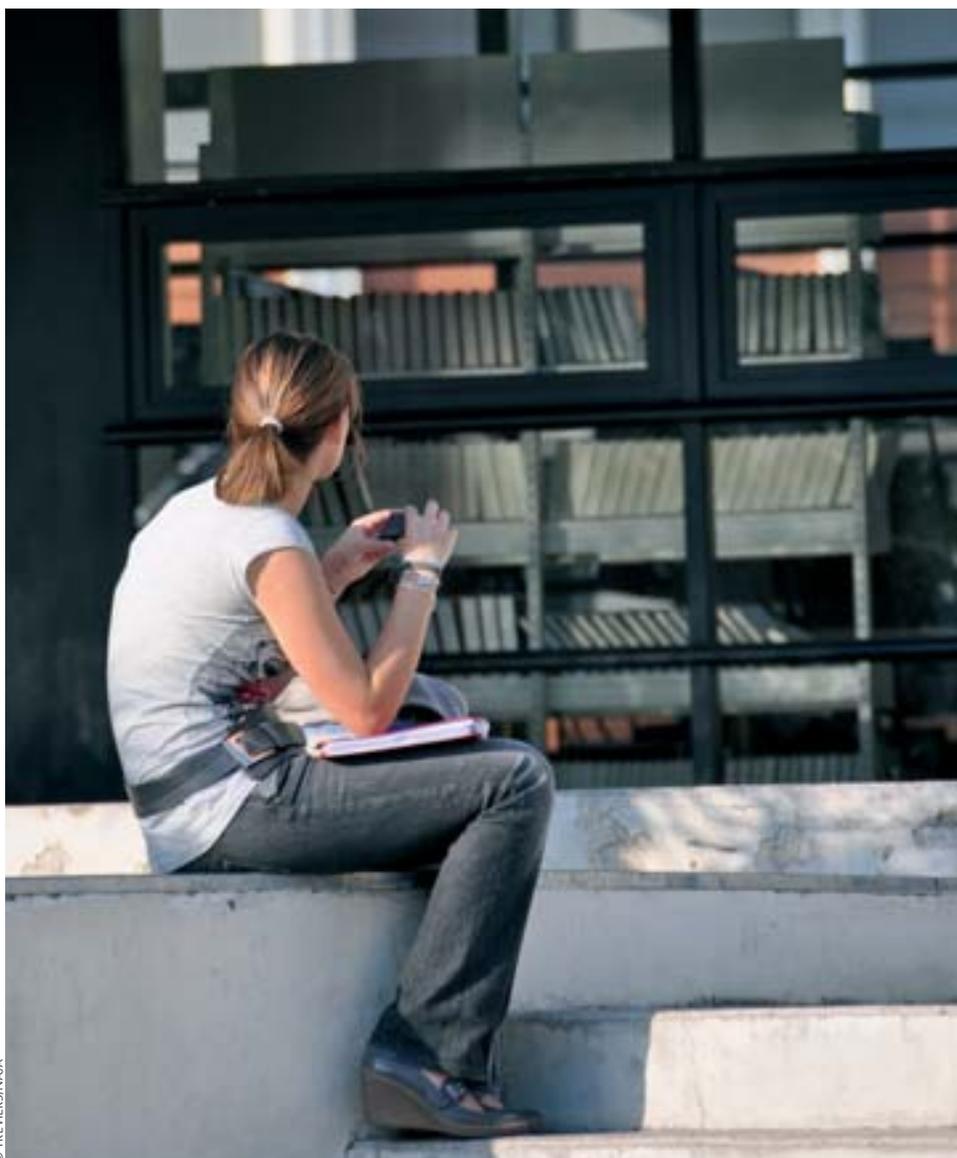
Avec 3 000 postes programmés pour la scolarisation des moins de 3 ans dans les zones en difficulté, une place mieux identifiée de la grande section dans le cycle 1, une meilleure prise en compte de sa spécificité liée à l'âge des enfants, l'école maternelle peut retrouver un nouveau souffle.

Après des années marquées par le dénigrement de son rôle (on se souvient de l'allusion aux couches-culottes de Xavier Darcos), et des suppressions massives de postes (la scolarisation des moins de trois ans a chuté fortement, passant de 22 % à moins de 10 %), il restera à traduire ces intentions en actes, notamment pour réaliser un accueil et une scolarisation de qualité pour les jeunes enfants : effectifs, conditions matérielles, formation des enseignants...

## Liaison CM2 - Sixième

Pour assurer une meilleure « continuité pédagogique entre l'école élémentaire et le collège », le projet de loi prévoit de créer un cycle associant le CM2 et la classe de Sixième et d'instituer un conseil école-collège chargé de proposer des actions de coopération et d'échange (article 36) qui pourraient aller jusqu'à prendre la forme d'« enseignements communs » à certains élèves du collège et des écoles qui l'alimentent, si le conseil d'administration du collège et les conseils des écoles donnent leur accord. La liaison entre le primaire et le secondaire mérite mieux que la création artificielle d'un cycle qui englobe le CM2 et la 6°. Elle doit reposer sur du travail en commun des équipes sur des projets concrets à leur initiative, ce qui demande de reconnaître du temps et des moyens. Le collège doit être mieux affirmé comme la première étape d'un second degré qui amène toute une génération dans une des trois voies du lycée.

# Contenus d'enseign



© TRÉVIER/SINAJA

Sur la question cruciale des contenus d'enseignement, la loi fait des avancées mais beaucoup se jouera dans les décrets et autres textes qui suivront.

Les premières modifications du code de l'éducation mettent l'accent sur la transmission des valeurs de la République en les précisant (égale dignité de tous les êtres humains, égalité entre les femmes et les hommes, solidarité, laïcité, valeurs communes et liberté de conscience) et sur la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté...

Le socle de la loi Fillon, que la FSU a toujours fortement contesté, fait place à un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Si la culture commune est

enfin prise en compte, avoir gardé le terme de socle n'introduit pas une dynamique positive, et les éléments en étant fixés ultérieurement par décret, il est encore trop tôt pour juger d'un réel changement de paradigme. Si la proposition de la FSU d'un allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans n'a pas été reprise, le droit à « acquérir au moins un diplôme national ou titre professionnel de niveau V » (CAP) est précisé.

Toute sortie du système éducatif sans diplôme donne donc droit à une durée complémentaire de formation quali-

## ement

## Formation des maîtres

fiant. Au chapitre du contenu des enseignements scolaires, la loi confirme une organisation de la scolarité en cycles pour lesquels sont définis des objectifs et des programmes nationaux ainsi que des critères d'évaluation.

Le nombre et la durée des cycles seront fixés par décret. Autre proposition portée par la FSU, un conseil supérieur des programmes est créé, en rupture avec la loi de 2005 qui avait supprimé une instance similaire, ouvrant la voie à la plus grande opacité dans l'écriture des programmes 2008 pour le primaire. Il sera composé de seize membres (députés, sénateurs, membres du CESE et 10 personnalités nommées par le ministre de l'éducation). Il sera chargé de formuler des propositions sur la conception générale des enseignements dispensés de l'école au lycée, ainsi que sur la nature et le contenu des épreuves des examens conduisant aux diplômes nationaux du second degré et des concours de recrutement d'enseignants. Il établira un rapport annuel sur ses travaux remis au ministre, au parlement et au CESE.

L'enseignement d'éducation civique fait place à un « enseignement moral et civique qui vise notamment à amener les élèves à être des citoyens responsables et libres, à se forger un esprit critique et à adopter un comportement réfléchi ». Résolution de problèmes et place de la culture scientifique et technique, éducation aux médias marquent une nouvelle orientation pour l'école primaire.

Pour le second degré sont supprimés la note de vie scolaire et les dispositifs d'alternance et la possibilité de première formation professionnelle dès la classe de Quatrième. La loi instaure également un conseil national de l'évaluation du système éducatif chargé de réaliser ou faire réaliser des évaluations, de se prononcer sur les méthodologies et outils d'évaluation du ministère, de donner un avis sur les évaluations internationales, d'établir un bilan annuel. Ce conseil est également composé de membres de l'assemblée nationale, du sénat, du CESE et de personnalités « compétentes ».

Au final, rien n'est encore vraiment concrètement gagné.



© MIRAINAJA

« Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation organisent [...] la formation initiale des futurs enseignants et personnels d'éducation et participent à leur formation continue.

Elles accueillent aussi les personnels exerçant une activité au sein des écoles et établissements scolaires dans le cadre des formations professionnelles organisées par les autorités académiques. »

Cette formation inclut « nécessairement des enseignements théoriques, des enseignements pratiques et un ou plusieurs stages. »

Créées au sein des universités, elles sont accréditées pour la durée du contrat pluriannuel liant l'établissement à l'État. Cette accréditation, dont les modalités seront définies par arrêté, permet à l'université la délivrance de master dans les domaines des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Alors que des formations communes sont inscrites dans la loi, grande nouveauté, les ESPE doivent aussi participer à la formation initiale et continue des enseignants-chercheurs et des enseignants du supérieur. Recherche, développement et promotion de méthodes pédagogiques innovantes, formation au numérique, coopération internationale... les ESPE assurent leurs missions avec les autres composantes du supérieur, les services académiques

et les établissements scolaires, dans le cadre de conventions.

Les professionnels « intervenant en milieu scolaire » doivent y être associés. Un décret définira la composition et le fonctionnement des conseils d'administration et d'orientation scientifique et pédagogique. Le directeur de l'ESPE sera nommé par les ministres de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale sur proposition du conseil de l'école. Celui-ci comprendra notamment des personnalités extérieures désignées par le recteur.

Chaque ESPE dispose d'un budget propre intégré au budget de l'université dont elle fait partie. Les ministres peuvent lui affecter directement des crédits et des emplois.

On le voit, là encore, le projet de loi pose de grandes orientations mais laisse aux textes à venir (cahier des charges de l'accréditation, arrêté sur les concours, conventions entre ESPE et universités, entre ESPE et services académiques...) le soin de cadrer plus clairement les choses. De quoi laisser pour l'heure de très grandes inquiétudes sur le terrain, et de nombreux sujets à négocier à différents niveaux.

# Orientation, formation professionnelle

Si le projet de loi prévoit la fin de l'« apprentissage-junior » et réaffirme le rôle de l'éducation nationale dans la formation continue des adultes et la volonté de lutter contre les sorties sans diplôme ou qualification, il renvoie aussi des sujets plus conflictuels à la future loi de l'acte III de la décentralisation.



Le pilotage des cartes de formation professionnelle et technologique renvoyé à l'acte III de la décentralisation ?

Ce serait le cas du devenir de l'orientation scolaire et de ses personnels et du pilotage des cartes de formation professionnelle et technologique, revendiqué fortement par l'ARF (Association des régions de France).

À plusieurs reprises depuis la rentrée scolaire, la FSU, ses syndicats dans le second degré avaient interpellé le gouvernement sur des annonces concernant ces dossiers comme le Service Public Territorialisé d'Orientation avec transfert des CIO aux régions ou le projet de confier aux régions la décision d'ouverture des sections, en conservant pour l'Édu-

cation nationale celle des fermetures. Le projet de loi, sans traiter de la carte des formations, et encore moins de la concurrence entre CFA et formation professionnelle publique initiale, prévoit quand même la possibilité pour des jeunes à partir de 15 ans d'être accueillis en CFA avant la fin du collège. Le rapport annexé évoque, lui, un « partenariat renforcé » entre État et régions, « afin de mieux adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques. »

Au niveau de l'orientation scolaire,

c'est une vision pour le moins restrictive qui est développée dans le projet de loi. « L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. »

Le texte fait l'impasse sur la contribution de l'orientation à la réussite scolaire et à l'estime de soi. L'illusion d'une possible adéquation formation-emploi a été démontrée par les travaux de chercheurs. Une disparition des CIO de l'Éducation nationale, la mise sous double tutelle État/Région des conseillers d'orientation-psychologues et le glissement de leurs missions vers le public des demandeurs d'emploi ferait courir le risque d'une offre de formation construite exclusivement à partir des besoins régionaux. Or, le développement économique et social ainsi que celui des activités de production de biens et de services imposent une politique nationale en terme de formation professionnelle initiale permettant une réelle élévation des qualifications. La mobilité des jeunes impose par ailleurs de leur proposer une formation qui ne se limite pas aux perspectives professionnelles de leur Région d'étude.

## Numérique

**Le projet de loi affiche le principe d'une éducation « au numérique » et « par le numérique » des élèves et des enseignants. Un « service public de l'enseignement numérique et de l'enseignement à distance » doit prolonger l'offre dispensée dans les écoles et établissements, faciliter l'aide personnalisée aux élèves, proposer des ressources aux enseignants ou encore assurer « l'instruction » des enfants non scolarisés. Il est temps de prendre à bras le corps cet-**

**te « transformation radicale des modes de production et de diffusion des savoirs ». La FSU sera attentive à l'élaboration des contenus et aux usages proposés.**

**Le numérique suppose aussi d'équiper convenablement tous les établissements, de généraliser les raccordements à très haut débit, d'assurer la maintenance. Les financements seront-ils à la hauteur de l'ambition affichée ?**

# Claude Lelièvre : « Clarifier les priorités »

*1989, 2005 et maintenant 2013 :  
qu'est-ce qui justifie trois lois  
d'orientation pour l'école en moins  
d'un quart de siècle ?*

La loi de 1989 a été surtout l'élévation à la « dignité législative » d'un certain nombre de dispositifs qui étaient déjà en cours (à l'exception notable de la création des « IUFM » et d'un « Conseil national des programmes »), avec en prime une orientation de principe qui a été traduite par une formule qui est restée dans les esprits : « l'élève au centre du système éducatif ».

Cette orientation de principe n'a pas été admise par tous - loin s'en faut - et cette contestation a été foncièrement à la base du dessein d'une autre loi d'orientation, celle de 2005. Ce n'est pas par hasard que le « Conseil national des programmes » (qui avait été dans le sens de l'orientation de la loi de 1989, en particulier en permettant les programmes de 2002 du primaire) a été alors supprimé (ce qui a permis ultérieurement, dans l'opacité, la mise en place des programmes de 2008); et que les IUFM ont perdu l'essentiel de leur substance (largement accusée de « pédagogisme » et de mettre « l'élève » voire « l'enfant » « au centre »).

Par ailleurs, l'innovation principale de la loi d'orientation de 2005 - à savoir le « socle commun de connaissance et de compétences » - s'est faite dans l'ambiguïté et a pris la forme de politiques scolaires pour le moins incertaines et fort mal perçues en général (on peut le comprendre!) sur le « terrain ». Quelle était vraiment « l'orientation » de cette loi d'orientation de 2005? Le « socle commun » était-il destiné à régler foncièrement l'ensemble de la scolarité obligatoire, et celle de tous (comme le dit explicitement le décret d'application de 2006), ou était-il ce qui est réservé à « certains » comme le montre la première mouture du projet de loi déposé par François Fillon (où l'adjectif « com-

mun » avait remarquablement disparu). On ne pouvait en rester là, ou même en revenir « simplement » à la situation « ante ».

*Quels sont, selon vous, les enjeux de cette nouvelle loi d'orientation ?*

Il s'agit avant tout de clarifier en marquant au mieux les priorités dans leur ordre, leurs « progressions », leurs « programmations » (tout en tirant quelques leçons du passé). Ce n'est pas par hasard que deux des nouvelles institutions qui vont être créées par la loi se situent dans le domaine de la formation professionnelle des enseignants et dans celui tout aussi capital des « contenus » d'enseignement (sans que l'on en revienne pour autant à la situation « ante »): les « Écoles supérieures du professorat et de l'éducation » et un nouveau « Conseil national des programmes ». Et il est dûment précisé que « la scolarité obligatoire doit garantir les moyens nécessaires

« On ne pouvait en rester à la loi Fillon, ni même revenir "simplement" à la situation "ante" »

à l'acquisition d'un socle commun de connaissance et de compétences constituant la culture commune de tous les jeunes et favorisant la poursuite d'études secondaires, quelles qu'elles soient [...]. La conception et les composantes du socle commun seront donc réexaminées par le Conseil supérieur des programmes afin qu'il devienne le principe organisateur de l'enseigne-

ment obligatoire, dont l'acquisition doit être garantie à tous ».

*Un rapport sera est annexé à la loi. Quelle sera la portée et le rôle de ce rapport ?*

Au risque d'être « retoquées » par le Conseil d'État si elles sont dans le corps même de la loi (et c'est ce qui est arrivé pour la loi d'orientation de 2005) les « perspectives chiffrées » et les « considérations explicatives » (qui donnent pourtant pleinement sens à une loi d'« orientation et de programmation ») ne peuvent figurer que dans un rapport annexé. Et c'est ce qui est décliné et explicité dans ce « rapport ». Il y a lieu de rappeler que cette loi est une loi de « refondation », ce qui signifie d'abord qu'elle accorde une attention prioritaire aux « fondations » (à la maternelle et à l'école élémentaire, puis au collège) et à ce qui apparaît « fondamental » (la culture à maîtriser



Claude Lelièvre,  
historien de l'éducation.

par tous, la qualité et la formation professionnelle des enseignants, ainsi qu'une attention toute particulière aux élèves les plus « fragiles », notamment dans des priorités « budgétaires » dûment indiquées.

# La presse écrite a-t-elle un

La presse écrite ne se porte pas bien. Entre le développement du numérique et des flux d'information en continu, les coûts de production et de distribution, les comportements des lecteurs, le secteur peine à trouver une nouvelle place.

Le 29 novembre, puis le 13 décembre dernier, les quotidiens nationaux et les magazines étaient absents dans



© CADIEUNAVA

Les journaux ne peuvent suivre en temps réel l'évolution de l'actualité, contrairement aux médias numériques.

vingt grandes villes, en raison d'un mouvement de grève chez Presstalis (ex NMPP), le principal distributeur de la presse en France. Les salariés

protestaient contre un plan social sans précédent, qui vise à diviser par deux le nombre d'emplois, en raison des grandes difficultés financières de l'entreprise.

Cet épisode n'est que le dernier en date d'une longue série de soubresauts qui témoignent de la crise que traverse, depuis plus de dix ans, la presse écrite.

## Un quart des lecteurs perdus en 4 ans

Au cours des derniers mois, le quotidien *France Soir* a disparu (décembre 2011), *La Tribune* s'est tournée vers Internet avant de revenir à une édition papier, mais en version hebdomadaire. *L'Équipe* a perdu 65 000 lecteurs en cinq ans, et annonce un plan social important. L'ensemble du secteur semble maintenant touché : des gratuits à la presse spécialisée, en passant par la PQR (presse quotidienne régionale), dont la diffusion s'effondre chaque année de 2 à 2,5 %. Les ventes en kiosques de la presse nationale, tous titres confondus, ont diminué de 25 % entre 2008 et 2011. Les aides de l'État (1,2 milliard de

subvention par an) ne parviennent pas à enrayer le phénomène, d'autant qu'elles ne sont pas, selon le député Michel Françaix, auteur d'un rapport sur le sujet, suffisamment ciblées et orientées vers les investissements stratégiques.

Car il s'agit bien de cela en effet. En vingt ans, plusieurs phénomènes se sont conjugués. La vente directe (en kiosque ou par abonnements) diminuant et les coûts d'édition et de distribution augmentant, les titres sont devenus de plus en plus dépendants des recettes des annonceurs au sens large : publicités directes, annonces classées... Mais un déséquilibre est apparu entre la part de marché publicitaire revenant à la presse écrite (environ 40 %) et l'audience réelle de cette dernière (20 %). Résultat : les annonceurs se tournent de plus en plus vers d'autres supports, moins coûteux et parfois plus efficaces (c'est le cas notamment pour les petites annonces).

A cela, il faut ajouter l'évolution du lectorat lui-même : soumis de plus en plus à un flux constant d'informations, il consacre de moins en moins de temps à la lecture d'un quotidien, qu'il soit national ou régional, d'autant que ces derniers ne peuvent suivre en temps réel l'évolution de l'actualité, contrairement aux médias sur supports numériques.

## Le numérique : la solution ?

Aujourd'hui, la plupart des titres ont pris le virage de l'Internet : tous disposent d'un site, et les versions « smartphone » ou « tablette » ne cessent de se développer... Mais le modèle économique est très différent. D'abord, les recettes publicitaires ou les ventes d'abonnements sur les versions numériques sont bien plus faibles que celles que drainent encore la presse papier. Ensuite, les versions numériques sont elles-mêmes concurrencées par les innombrables

## Concentration

La presse écrite, c'est 17 000 titres et un chiffre d'affaire de 10.5 milliards d'euros réalisé essentiellement par 25 % d'entre eux.

Quelques grands groupes se partagent la presse d'information :

**Amaury :** *Le Parisien, Aujourd'hui en France, L'Équipe, France Football, Vélo Magazine, L'Écho républicain...*

**Socpresse (Dassault) :** *Le Figaro.* La Socpresse a cédé son pôle « presse quotidienne régionale » en 2005-2006

**Groupe Hersant Média :** *La Provence, Nice-*

*Matin, Var-Matin et Corse-Matin.* En grande difficulté financière, une reprise par Bernard Tapie était un temps envisagée...

**GSO (Groupe Sud-Ouest) :** *Sud Ouest, Charente Libre, La République des Pyrénées et l'Eclair, Dordogne Libre, le journal gratuit Direct Bordeaux 7, Midi Libre, L'indépendant...*

**Le Monde :** *Le Monde, Télérama, Courrier International...*

**SIPA Ouest France :** *Ouest France, La Presse de la Manche, Le Courrier de l'Ouest, Presse Océan, Le Maine Libre...*

# avenir ?



© TREVIERS/NAJIA

sources d'information gratuites que l'on trouve sur l'internet. Enfin, les pratiques de lectures sont différentes selon que l'on souscrit à un système d'alertes sur son mobile, que l'on visionne une version « tablette » d'un quotidien ou que l'on consulte le site web sur son ordinateur...

Par ailleurs, et par essence, le monde du numérique est un secteur qui évolue très vite et il est bien difficile de prévoir, à moyen terme, à quoi il ressemblera demain.

Ce qui est donc en jeu, c'est la « valeur ajoutée » que peut apporter une équipe de rédaction, en termes de fiabilité, et de recueil des informations pertinentes. Mais ce travail a lui aussi un coût, et la rémunération attendue n'est pas toujours, peu s'en faut, au rendez-vous.

Pour jouer encore son rôle, la presse écrite, qui s'est constituée localement à la Libération, a besoin d'investir en recherche et développement, dans la modernisation des outils et dans le renforcement des équipes. C'est ce qu'ont fait les quotidiens nationaux en s'adossant à des groupes industriels, ce qui pose par ailleurs la question de leur indépendance. Mais la petite dimension des entreprises de presse ne garantit pas qu'elles aient réellement les moyens d'investir.

EMMANUEL GUICHARDAZ

## 3 questions à Christophe Gauthier : « L'avenir de la presse écrite dépendra de la presse elle-même »

### Quelles sont les causes de la crise de la presse écrite ?

Depuis les années quatre-vingt, la presse ne vit plus de ses ventes payantes (vente en kiosque, abonnements). Elle dépend maintenant pour 30 à 80 % des recettes publicitaires, mais ces dernières sont en baisse. À cela s'ajoute l'évolution des pratiques des lecteurs, qui veulent « consommer » de l'information plus souvent, mais aussi plus rapidement.

### Le numérique va-t-il remplacer la presse papier ?

En volume, les médias traditionnels (presse, télévision, radio...) dominent, mais en termes de flux, c'est le numérique qui a l'avantage. Cependant, les acteurs du numériques sont eux aussi concurrencés, par rapport à toutes les sources d'information gratuites. Et ce ne

sont pas les mêmes mécanismes qui sont en jeu selon que l'on reçoit des alertes sur son smartphone, que l'on consulte le site web d'un journal sur l'internet ou sa version pour tablette... Le scénario probable tend vers une intégration papier / numérique, mais cela requiert des investissements importants. Il y aura donc vraisemblablement une phase de « consolidation » des acteurs, autour de 4 ou 5...

### Quel avenir pour la presse écrite ?

Elle doit absolument faire preuve de modernité, ce qui suppose investir aussi dans la recherche et le développement. Il est frappant de constater qu'en matière d'information, les innovations sont venues de l'extérieur : tablettes, gratuits... L'avenir de la presse écrite dé-

Avec la chute des ventes en kiosques, mille d'entre eux devraient disparaître en 2013.



Christophe Gauthier, responsable développement secteur Média à la Secafi.

pendra de la presse elle-même, mais elle doit se remettre en cause, comprendre les aspirations et les évolutions de ses lecteurs.

## Numérique : la lettre des ministres

C'est une première. Douze ministres européens de la culture se sont mobilisés pour alerter la Commission européenne en réaction à la position de sa vice-présidente Nelly Kroes, pour qui le droit d'auteur est un obstacle à la libre circulation des œuvres en ligne. Il s'agit des ministres d'Allemagne, France, Espagne, Italie, Bulgarie, Autriche, Finlande, Suède, Estonie, Luxembourg, Pologne, Roumanie (l'Angleterre n'a pas voulu s'associer à l'initiative).



DR  
Une œuvre numérique d'Isaac Julian Baltimore (Centre Pompidou).

Dans une lettre, les ministres alertent Nelly Kroes, qui est en charge de la stratégie numérique, sur la nécessité de protéger les intérêts des créateurs face aux distributeurs et aux utilisateurs des œuvres. Pour eux, la protection du patrimoine contemporain et la diversité culturelle ne peuvent pas faire l'impasse d'un droit d'auteur modernisé, adapté aux transformations qu'implique la nouvelle économie numérique. La rémunération des créateurs doit être garantie. Après le succès de l'adoption de la directive sur les œuvres orphelines, « *la gestion collective et les licences de la musique en ligne mobilise nos énergies. Sur la distribution des œuvres audiovisuelles comme sur la copie privée, nous sommes certains que des solutions peuvent être trouvées* ».

Les ministres mettent aussi en garde la commission pour que la stratégie numérique européenne qu'elle élabore actuellement sache inventer les outils financiers et législatifs nécessaires à l'équilibre de la politique publique culturelle de chaque État membre face aux géants de la distribution numérique. Partant du constat que « *face aux grands acteurs du numérique, le dialogue est toujours déséquilibré, même pour les États membres les plus volontaristes* », ils réclament clairement une aide affirmée de l'Europe.

### Félicitations aux diplômés d'art de Bretagne



DR

Depuis bientôt deux ans, les écoles d'art de Brest, Lorient, Quimper et Rennes se sont regroupées en École européenne supérieure d'art de Bretagne, un établissement de coopération culturelle. Et cette année, le diplôme national de fin d'études a obtenu l'équivalence du Master, selon le système européen LMD. Un nouvel élan qui a incité l'école à exposer les travaux des 23 diplômés ayant été félicités par le jury 2012. C'est le presbytère de Saint-Briac-sur-Mer qui accueille, du 21 au 31 décembre, les œuvres d'éditions, les objets et le mobilier conçus et réalisés par une nouvelle génération d'excellence, artistes, designers, peintres, sculpteurs, photographes, dessinateurs, vidéastes, graphistes.

### SNCF années 60

On les appelait « les petits gris ». Les trains de la série Z6100 vont disparaître, remplacés par les Franciliens. La SNCF, 75 ans cette année, organise une vente aux enchères de plus de 150 pièces de la série historique et



DR

10 pièces uniques. Avant, du 14 au 17 décembre, elles seront le clou d'une grande exposition « années 60 ». Les bénéfices de la vente, qui aura lieu le 18 décembre à partir de 15 heures, seront remis aux Restos du Cœur le même jour. Une initiative qui devrait séduire autant les collectionneurs que le grand public !  
**Cour de Rome, devant la gare Saint-Lazare.**

### L'âge d'or des cartes marines

Des premières images de la Méditerranée aux planisphères nautiques, du monde imaginé aux formes géographiques actuelles, les cartes marines produites entre le <sup>xix</sup><sup>e</sup> et le <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle relèvent autant du merveilleux que de la réalité. Appelées portulans, ces cartes



© BnF - MILLER BRÉSIL

enluminées sur parchemin portent la mythologie des grandes découvertes avec leurs créatures fabuleuses et des périlleux voyages au long

cours. Témoignages aussi de l'évolution de la représentation européenne du monde, des rapports entre l'Occident et les autres mondes. La BnF met en scène sa collection de cartes et d'objets marins jusqu'au 27 janvier et propose la visite en ligne de l'exposition, téléchargeable.  
**expositions.bnf.fr/marine/index.htm**

### Mémoires de la Retirada

En 1939, la guerre d'Espagne a entraîné le départ de milliers de réfugiés républicains franchissant la frontière des Pyrénées vers la France. C'est la Retirada. 70 ans après, les descendants portent la mémoire de cette histoire. Les ethnologues Véronique Moulinié et Sylvie Sagnes en ont écrit un film de 35 minutes, *Mémoires de la Retirada*, réalisé en 2012 par Marie Chevais et coproduit par le CNRS. Il est disponible en DVD depuis décembre.  
**www.cnrs.fr/cnrs-images/**



© CNRS

### Éléphant Paname

On ne pouvait rêver plus bel endroit ! Érigé par l'ambassadeur de Russie en France, l'hôtel de la rue Volney (2<sup>e</sup>) est un joyau de l'architecture et des arts décoratifs Napoléon III. Échappé des spéculations immobilières, il est devenu en septembre Éléphant Paname. Ses fastueux salons accueillent studios de danse, restaurant, boutique, événements artistiques en tous genres. C'est justement pour échapper à la loi des genres qu'une danseuse et un plasticien ont créé ce centre culturel, pour que la jeune création gravite autour d'artistes majeurs comme actuellement le photographe américain Elliott Erwitt.  
**elephantpaname.com**



© EMMANUEL DONNY

# Aragon, trente ans après

Louis Aragon est mort il y a trente ans, à la veille de Noël. Des manifestations commémorent un homme qui fut un témoin actif du xx<sup>e</sup> siècle. Et un grand écrivain.

Ce soir-là, comme chaque année, consigne avait été donnée aux rédactions de boucler tôt. Ce soir-là était réveillon de Noël et, le lendemain, pas grand monde ne s'intéresserait aux journaux. Lorsque l'information est tombée, ce 24 décembre 1982, Louis Aragon s'était éteint à l'âge de 85 ans. Avec lui s'en allait tout un pan de l'histoire culturelle du xx<sup>e</sup> siècle français. Ce fils « bâtard » d'un préfet de police fut à la fois homme de lettres, homme politique et homme de cœur.

Du politique, il restera l'attachement inconditionnel au parti communiste, avec quelques rebuffades marquantes : de la publication jugée honteuse par son parti d'un portrait de Staline par Picasso pour annoncer, à la Une des Lettres françaises qu'il dirigeait, la mort du dictateur. Ou encore cette fameuse formule « le Biafra de l'esprit » pour dénoncer l'invasion soviétique en Tchécoslovaquie. Des zones d'ombre aussi : il était certainement une des rares personnes à avoir pu approcher Maxime Gorki avant la mort de celui-ci, mais ne dit rien de l'oppression que Staline lui faisait subir. Vie politique encore, son engagement dans le Front national antifasciste, puis dans la Résistance.

Comme le pensent aujourd'hui nombre de critiques littéraires, cet engagement valut à l'écrivain une faible reconnaissance au regard de son grand œuvre.

## Jamais appris à écrire

Homme de cœur également, qui des *Yeux d'Elsa* au *Fou d'Elsa*, signa parmi les plus beaux poèmes de la langue française. Fidèle en amitié et ennemi du lynchage, il défendit l'écriture du collaborateur Drieu La Rochelle comme l'honneur de Maurice



Aragon, homme de lettres, homme politique et homme de cœur.

Chevalier. Et ne cacha rien de son homosexualité et de son compagnon Jean Ristat, qui sera son exécuteur testamentaire.

Mais bien sûr, c'est d'abord l'homme de lettres qui est reconnu. Son œuvre parcourt le siècle et le marque. Dadaïste, il sera fondateur du Surréalisme avec Breton et Soupault. Partagé entre roman et poésie, ses nombreux ouvrages font aussi la part à son travail de journaliste engagé et à une réflexion toujours inédite sur la littérature, du *Traité du style* (1928) à *Je n'ai jamais appris à écrire* (1969). Attaché à l'idée d'un art « populaire », qui animera en ces temps de nombreux

créateurs, de Fernand Léger à Jean Vilar en passant par Picasso et Jean Renoir, il renoue avec la poésie métrique, ce qui vaut à ses poèmes d'être repris en chansons par Léo Ferré, Jean Ferrat ou Georges Brassens. De même son art romanesque, à l'instar de Victor Hugo, réinvente en la transformant une littérature abordable par tous, sans céder aux sirènes de ceux qui « écrivent pour un public ». Il ne reniera pas non plus les œuvres formelles de l'époque surréaliste et renouvellera les genres jusque dans son dernier livre, *Théâtre-Roman*.

JACQUES MUCCHIELLI

## Des publications...

Pour le trentenaire du décès d'Aragon, les éditions prestigieuses de La Pléiade (Gallimard) publie le cinquième tome des œuvres romanesques complètes de l'écrivain. La Pléiade a déjà publié les œuvres poétiques complètes. On trouve également en librairie une nouvelle biographie publiée en novembre, *Aragon, un destin français* (Ed. La Martinière) par Pierre Juquin et Aragon, la *confusion des genres* de Daniel Bournoux. Le journal *Le Monde* a publié un hors série de 124 pages consacré à l'écrivain.

## ... et des études

Le site de l'Erita (Équipe de recherche interdisciplinaire Triolet/Aragon), une association regroupant chercheurs, universitaires et doctorants, est entièrement consacré aux deux écrivains. On y trouve articles, dossiers, conférences et même ouvrages en pdf.

Un autre de l'équipe Aragon de l'institut des textes et manuscrits, co-dirigé par Daniel Bournoux directeur de l'édition des Œuvres romanesques complètes de l'écrivain dans la Pléiade.

Enfin la Maison Elsa Triolet - Aragon expose les manifestations et expositions qui ont lieu au Moulin de Villeneuve, là où a vécu et est enterré le couple d'écrivain.

# Une fin d'année en

Les Français aiment sortir pendant les fêtes de fin d'année. Petit panorama pour finir 2012.

Chaque année, décembre bat des records de fréquentation des salles et des musées. Paris est bien sûr en tête. L'an dernier, le ballet *Cendrillon* chorégraphié par Noureev a attiré 130 000 spectateurs à l'opéra Garnier alors que Bastille faisait un score exceptionnel pour la musique contemporaine : 2 000 places par soirée pour l'opéra *Akhmatova* de Bruno Mantovani.

Mais Paris n'est pas la seule ville de

arts, voici une rapide sélection de manifestations clôturant l'an.

## Côté opéra

Alors qu'**Avignon** opte pour une fin d'année pétillante avec une *Veuve joyeuse* de Franck Lehardt transposée dans les années cinquante, **Nice** propose classiquement un concert « des » Strauss. À **Toulouse**, Offenbach et sa *Belle Hélène* prennent de charme Le Capitole et à **Angers**, le *Joyeux Chapeau de paille d'Italie* de Labiche est mis en cadence par Nino Rota. Tandis qu'à **Paris** *Carmen* fait les beaux soirs de Garnier et que Bastille invite *Don Quichotte*, ballet de Marius Petipa revisité par Rudolf Noureev, l'opéra de **Strasbourg** donne la *Flûte enchantée*. Pourquoi ne pas renouer avec les contes de notre enfance avec *La Belle au bois dormant* à **Bordeaux** ou *Blanche Neige* à **Colmar**, création de l'Opéra Studio, centre d'opéras pour enfants.

## Scènes de théâtre

Les théâtres ont plutôt tendance à faire relâche. Mais au Pont Tournant de **Bordeaux**, on donnera *La leçon* pour laquelle Stéphane Alvarez renoue avec la folie du texte de Ionesco. L'Aktéon théâtre (**Paris 11<sup>e</sup>**) ouvre ses portes à la comedia del arte de Carlo Boso qui revisite *L'île des esclaves* de Marivaux tous les mercredis et jeudis. Autre registre avec *Voyage au bout de la nuit*, Jean-François Balmer joue Céline au théâtre de l'œuvre (**Paris 9<sup>e</sup>**).

## Nouveau cirque

Le cirque n'a plus rien de nostalgique. Sous les chapiteaux, les prodiges s'accomplissent dans un univers bien contemporain. Pionnier en France de ce renouveau, Plume est au Cirque en chantier de l'**Île Seguin** jusqu'au 16 décembre avec *L'atelier du peintre*. *Colosse : cirque de Noël* est le dernier né de l'académie Fratellini de **Saint-Denis** (jusqu'au 21 décembre). Sur la pelouse de **Reuilly**, le cirque *Phénix* invente, avec sa cinquantaine d'acrobates, jon-

gleurs, danseurs, contorsionnistes, comiques de *Cirkafrica*, une épopée au cœur de l'Afrique, rythmée par 12 musiciens. En tournée en Europe, le cirque canadien *Eloize* s'arrête à Marseille puis à Paris avec *Cirkopolis*, un hommage vivant à la BD. Le théâtre prend des airs de cirque avec Antoine Rigot qui a invité des artistes circassiens à installer leur chapiteau pendant un mois sur l'île de **Nantes** pour *Le bal des intouchables*.

## Nouvelle magie

Loin des lapins sous le chapeau, l'art de l'illusion se réinvente en véritable courant artistique. La deuxième édition du festival *C'Magic* au Centquatre (**Paris XIX<sup>e</sup>**) fait la part belle en décembre à la jeune génération des créateurs de magie. D'abord trois soirées *Cabaret* proposées par la Compagnie 14:20 et son chef de file Yann Frisch. Puis quatre soirées *Vibrations* conçues comme un parcours onirique qui convoque danse, théâtre d'objets, arts du cirque. Une expérience à tenter !

## Nouvelle musique

À **Marseille**, le centenaire du compositeur américain *John Cage* (1912-1992) a inspiré une programmation exceptionnelle à l'Alcazar, La Friche Belle de Mai, l'Embobineuse, la Compagnie, le temple de Grignan, Montevideo... Autant de laboratoires où sera revisitée sa musique expérimentale. *Klap la maison pour la danse* reviendra sur l'école de New-York avec ses accompagnements des ballets de Merce Cunningham. Chants de Noël pour les jeunes de 10 à 18 ans de la maîtrise de **Nîmes**, le 23 décembre à l'église Sainte-Perpétue de la cité gardoise. Au programme : *Wachet Auf de Bach*, Britten, Rodrigo, *Lauda Sion* de Mendelssohn.

À **Nantes**, en **Bretagne**, en **Alsace**... *Les rockeurs ont du cœur*. Cette initiative solidaire essaime en décembre nombre de concerts où les spectateurs paient leur entrée en apportant des jouets ou autres cadeaux ensuite redistribués auprès des familles démunies.



© CLÉMENT DÉBAILLEUL

Les nouveaux magiciens sont sur la scène du Centquatre à Paris. *Vibrations* - Cie 1420

France à proposer des manifestations originales pour la fin de l'année. Elle décroît même : exit les files d'enfants émerveillés devant les vitrines des grands magasins, où les jouets animés invitaient depuis 50 ans aux rêves les plus fous. Place au luxe et à la mode avec, dans les vitrines Printemps, des poupées imaginées par Karl Lagerfeld et habillées par Dior. Aux Galeries Lafayette, les vitrines sont signées Louis Vuitton. Les grands boulevards prennent ainsi l'allure de temple du commerce. Pour celles et ceux qui prévoient de consacrer un peu de leurs congés aux

## En Europe

Pour ceux qui dépasseront nos frontières, quelques expositions à ne pas manquer. *Egon Schiele* est au musée Guggenheim de Bilbao, *Francesco Guardi illumine les murs du musée Correr de Venise*, les paysages de *Corot s'installent à la Kunsthalle de Karlsruhe* tandis que *Rubens, Van Dyck, Jordaens et les autres* sont célébrés au musée des Beaux-Arts de Bruxelles.

# spectacles

Le chapeau de paille d'Italie, la pièce d'Eugène Labiche mise en musique par Nino Rota et Ernesta Rinaldi, a été créée à Palerme en 1955. Elle est au programme du Grand théâtre d'Angers les 16, 18 et 20 décembre.



© JEF RABILLON

## et nouveaux musées

Alors que Raphaël est l'hôte du Louvre, la célèbre institution parisienne a ouvert le 6 décembre un second musée à **Lens**, au cœur du bassin minier délaissé (voir ci-contre). Non loin, **Tourcoing** accueille depuis novembre la première antenne de l'Institut du Monde arabe (IMA). Installé dans une usine textile désaffectée le musée est réparti en deux espaces : l'un d'exposition, l'autre d'enseignement de l'arabe. L'exposition inaugurale *Qantara* (passerelle en arabe) met l'accent sur les échanges entre les cultures. Avec le Centre Pompidou-**Metz**, ce sont ainsi trois grands musées parisiens qui ont pris un nouvel élan... en province.

Après deux ans de travaux, le musée d'Orsay fait peu neuve, dévoilant une plus grande partie de ses collections, une galerie des impressionnistes et cinq étages consacrés aux arts décoratifs. Sa première exposition temporaire a pour thème *L'impressionnisme et la mode*. Pour les trente ans du musée d'art moderne de **Troyes**, la municipalité instaure la gratuité de ses musées (jusqu'au 13 mars 2013). Pour les expositions d'envergure, 3 euros sont demandés.

VÉRONIQUE GIRAUD

## Lens : l'autre Louvre



© IWAN BAAH - SANAA

Le Louvre a prêté 205 chefs-d'œuvre pour les 3 000 m<sup>2</sup> de la Galerie du temps.

Alors que Raphaël est l'hôte du prestigieux palais du Louvre, une partie des collections du musée a été déplacée dans une autre région de France, au cœur du bassin minier délaissé du Nord-Pas de Calais. C'est en effet Lens qui a été choisie pour implanter un bâtiment de verre et d'acier aux lignes épurées portant le nom du musée le plus célèbre du

monde. Le Louvre-Lens a ouvert ses portes le 12 décembre.

Comme le palais parisien, des ailes se greffent autour d'un pavillon central mais là s'arrête la comparaison. Le musée a été conçu selon des critères précis, sociaux et d'éducation, destiné à un public ne fréquentant pas les musées. Pas de départements ni d'écoles, les

œuvres choisies font sens. Les dispositifs multimédia sont une aide complémentaire à la curiosité et à la compréhension. Au lieu des épais murs, la transparence du Louvre-Lens laisse voir les facettes du musée : ses métiers, ses réserves, ses ateliers de restauration.

Au cœur du parcours, la Galerie du temps impose ses 3 000 m<sup>2</sup>. Immense, non cloisonnée, elle offre au regard du visiteur le riche foisonnement de l'art. Les 205 chefs-d'œuvre du Louvre traversent la grande galerie, mariant les époques et les civilisations.

Des œuvres de La Renaissance sont venues composer la première exposition, *Révolution dans les arts en Europe* (1400-1530), en place jusqu'au 11 mars. Le succès de l'autre Louvre est annoncé, avec près de 51 000 personnes venues le découvrir pendant la semaine inaugurale.

**Michelle Perrot** a été sollicitée par l'éditeur Grasset pour initier sa nouvelle collection *Nos héroïnes*. Elle a choisi l'histoire de Lucie Baud, ouvrière et syndicaliste (*Mélancolie ouvrière*, 184 pages, 11 €).

Trouver des matériaux sur une ouvrière de la soie, fondant un syndicat et meneuse de grève en 1905 n'a pas dû être facile... Les traces qu'elle a laissées sont effectivement peu nombreuses. J'avais rencontré Lucie Baud il y a plus de trente ans, dans pour mes recherches sur les grèves. Elle m'avait frappé, ayant publié un texte autobiographique, ce qui est très rare. Je n'en savais pas beaucoup plus. Il a fallu retrouver à la fois les gens qui ont travaillé sur elle, dont le second héros de cette histoire, Gérard Mingat, un ancien instituteur qui a collecté photos et documents, et ceux qui pouvaient l'avoir connue. Mais, à chaque pas, je découvrais une inconnue. Même un descendant n'a pas été formel devant une photo. Il m'a dit: « C'est probablement ma grand-mère que je n'ai jamais connue, mais ce n'est pas sûr ». Et comment s'expliquer qu'elle ait publié une autobiographie dans la grande revue *Le mouvement socialiste*, fondée par de jeunes intellectuels parisiens? On y trouve peu de textes de femmes, mais Lucie se retrouve à côté de Rosa Luxemburg. À chaque fois, il y eut des incertitudes, des choses que je n'ai pas saisies. Son état-civil a été reconstitué, mais on ne sait rien de son mariage avec le garde-champêtre ni pourquoi elle n'a commencé à faire grève qu'après la mort de son mari. Ce fut une quête.

**Dans votre travail d'historienne, êtes-vous souvent confrontée à ce manque de traces, de mémoire?**

Constamment. L'essentiel, c'est l'oubli. Il y a beaucoup plus de choses oubliées que de choses dont a gardé la mémoire. L'oubli a englouti la vie de ceux qui nous ont précédés. Retrouver les traces c'est plus exceptionnel. Surtout quand il s'agit de gens de cette catégorie sociale. De plus, le mouvement ouvrier français était plus réticent devant la publication de mémoires, d'autobiographies que



© LEA CRESPI

les Anglais. C'est sans doute dû à une différence de culture liée à l'individualisme, à la personne. Il existe une littérature anglaise de biographies ouvrières, de souvenirs. Cela tient au fait qu'ils étaient plus alphabétisés, plus avancés dans le domaine de l'écriture, plus scolarisés. Un homme comme Proudhon, qui représentait la tonalité de l'époque, disait « écrire sur soi c'est faire le saltimbanque ». On écrit nous, on n'écrit pas je. L'autobiographie de Lucie Baud commence par « Je suis entrée comme apprentie chez MM. Durand frères en 1883. J'avais alors douze ans. » C'est merveilleux pour un historien, il y a tout. L'entrée en apprentissage, l'établissement (qu'on peut retrouver), la date. Après, elle raconte beaucoup plus les grèves, le mouvement collectif. On y trouve quelques passages où elle parle d'elle et écrit je. J'aime quand elle dit je parce que j'aimerais bien la connaître davantage.

**Vous soulevez le côté insupportable de la vie de cette femme...**

Oui. Tout cela avec des points d'interrogation. Car pour moi sa

## « Lucie Baud, héroïne ouvrière »

**Michelle Perrot**

historienne, professeur émérite de l'Université Paris VII, a notamment travaillé sur les mouvements ouvriers, les enquêtes sociales, la délinquance. Elle a surtout contribué à l'émergence de l'histoire des femmes en codirigeant avec Georges Duby, la monumentale *Histoire des femmes en Occident*.

solitude, qui s'exprime dans sa tentative de suicide tellement tragique, me pose problème. Pourquoi? Bien sûr, il y a la retombée du mouvement ouvrier après 1906 où il y a eu un tel espoir, partagé dans tous les milieux ouvriers français. On voit qu'il n'y aura pas de grève générale, pas de révolution, du moins tout de suite. Cette retombée a dû peser sur ses épaules, d'autant plus fort qu'elle était seule, veuve, deux filles à élever. Étant donné ce qu'étaient les choses à cette époque, elle a dû être critiquée. Les gens ont dû se dire: mais enfin que fait-elle? Elle a deux filles à élever, pourquoi va-t-elle créer un syndicat, faire une grève, en recommencer une autre, elle est folle. Pour nous elle est une héroïne mais pas pour eux.

**Même dans le monde syndical, la femme n'avait pas tout à fait sa place...**

Oui, c'est très ambigu. J'ai quand même l'impression que les ouvriers du coin la soutiennent, l'admirent. Quand elle quitte Vizille après la première grève de 1905, ils organisent un banquet, lui offrent des fleurs, un objet d'art. On a le sentiment qu'ils font leur possible pour lui dire leur amitié. Mais elle s'en va, les liens se distendent. Pour la deuxième grève de Voiron, où on ne la connaît pas, elle tient un rôle plus féminin, en organisant une cuisine collective. Même si elle y attache beaucoup d'importance, on sent qu'elle n'est plus la leader qu'elle fut à Vizille. Quand elle a dit au patron de l'usine de Vizille: « Vous êtes un capitaliste, vous vivez de la sueur du peuple », comme le reprennent les journaux locaux, elle a dû avoir un sentiment de résistance au pouvoir. Le patron fut estomaqué.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR VÉRONIQUE GIRAUD

# UN TOIT C'EST LA LOI

Pour lutter  
contre la crise  
du logement

**le DAL  
a besoin  
de vous !**

Envoyez  
votre soutien à  
**DAL Fédération**  
29, avenue  
Ledru-Rollin  
75012 Paris  
01 40 27 92 98



W O Z Ni A K

Et si nous choisissions la stabilité du long terme  
plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 0826 824 400

(5,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**   
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture